

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p.3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1914 - 8 avril 2005 - prix : 1 €

**Le vote "non"
pour rejeter
une Constitution
réactionnaire**

**Grève des
Urgences**

Oui, il faut
sauver
l'hôpital !
p. 13

Référendum

La campagne
mensongère
du PS
p. 5

Italie

De Prodi à
Berlusconi...
et à Prodi
p. 8

Mort d'un pape

Opium du peuple, l'overdose !
p. 16

M 06189 - 1914 - F - 1,00 €



Sommaire

Leur société

- p 4**
- Projet de loi sur l'eau
 - Le temps des colonies, aux assassins, la patrie reconnaissante
 - Prud'hommes : comment les patrons veulent imposer leur loi
- p 6**
- Le procès des marchés d'Ile-de-France
- p 7**
- L'ANPE est démunie, le privé en fait des profits
 - Compétitivité et augmentation du chômage
- p 10**
- La pression du Conseil général des Bouches-du-Rhône sur les RMIstes
 - Nos lecteurs écrivent à propos des RMIstes

Référendum

- p 5**
- - La campagne mensongère du PS
 - - Ce n'est pas le libéralisme, c'est le capitalisme qu'il faut combattre
 - - Religion et Constitution

Tribune

- p 6**
- Abracadabrantique lundi !

Dans le monde

- p 8**
- Italie : Berlusconi désavoué
 - Monaco : 4600 PDG en deuil... et quelques autres
- p 9**
- Allemagne : le marché aux esclaves à l'heure d'internet
 - Grande-Bretagne : PSA licencie et menace de délocaliser
 - USA : des milices d'extrême-droite lancent une chasse aux émigrés
- p 16**
- Mort du pape : overdose et opium du peuple
 - L'Église tire le 21^e siècle en arrière

Enseignement

- p 11**
- Les lycéens toujours mécontents

Dans les entreprises

- p 12**
- EDF-GDF : ouverture du capital...
 - Société générale : banquer... pour les salaires
- p 13**
- Grève des Urgences
 - DDE (Guadeloupe) en grève
- p 14**
- Agglomération de Tours : grève en série pour les salaires
 - StMicroelectronics - Grenoble
 - Via Stationnement - Besançon
- p 15**
- Air France - Orly
 - Euro Auto Hose - Nevers
 - Alcatel.

Les 14, 15 et 16 mai à Presles (Val-d'Oise)

La fête 2005

de Lutte Ouvrière



Nous avons déjà parlé de la Cité des Sciences de la fête de Lutte Ouvrière. En fait, elle fonctionne un peu comme le Palais de la Découverte à Paris. Vous y trouverez une bibliothèque scientifique, une cafétéria pour vous reposer un peu ou pour commencer les livres que vous aurez achetés, mais surtout, dans tous les coins de cette cité, des démonstrateurs se succéderont pour exposer les questions scientifiques dont ils sont spécialistes. Ces exposés seront d'autant plus faciles à suivre qu'ils seront constamment illustrés par des expérimentations concrètes. Voici quelques exemples.

Savez-vous qu'à la fin de l'âge de pierre, l'âge de la

pierre polie, il y avait des mineurs de silex ? Ces silex servaient à fabriquer les outils des mineurs et de leur groupe, mais ils étaient aussi échangés, parfois sur de longues distances.

Savez-vous pourquoi et comment se forment les bulles ? À un autre moment vous apprendrez à fabriquer du savon.

On a tellement l'habitude que la date de la Pentecôte change tout le temps tandis que celle de Noël ne change pas, qu'on ne se demande même plus pourquoi. Qu'est-ce que la lumière et pourquoi certaines étoiles, au lieu de rayonner, absorbent la lumière et sont des « trous noirs » ? Qu'est-ce qu'une

illusion d'optique et comment le cerveau intervient dans la formation de ces illusions ? Vous saurez aussi fabriquer un ordinateur ou faire parler les fossiles.

Les plantes paraissent très loin des animaux, mais vous verrez que ce n'est pas si vrai. On parle souvent de dérive des continents, mais quand et comment a-t-on découvert ce phénomène et en quoi consiste-t-il ? Pourquoi certains bruits sont-ils nommés « musique » ? Quelle est l'histoire des différents calendriers ? Pourquoi les nœuds, même sur une simple ficelle posent-ils des problèmes aux mathématiciens ? On parle beaucoup de l'ADN. Eh bien, vous pourrez en voir l'extraction et le voir enroulé comme un simple écheveau de fil.

En plus de ces démonstrations, des scientifiques, des chercheurs viendront parler de l'état de leurs recherches, de leurs hypothèses dans leur domaine, et répondre à vos questions.

Chaque jour, à l'entrée de la fête, un programme de la

Cité des Sciences vous sera remis et ce programme sera affiché à son entrée.

À la fête de Lutte Ouvrière, la curiosité n'est donc pas un vilain défaut. Et si vous êtes conquis par le démon de la connaissance, venez soigner cela à la Cité des Sciences, les 14, 15 et 16 mai.

Nota : n'oubliez pas que, pour le moment, la carte est vendue 12 euros alors qu'elle le sera à 15 euros à l'entrée de la fête.

FÊTE DE LUTTE OUVRIÈRE FOURMIES (Nord)

Samedi 16 avril à partir de 17 h
Salle de Bal du Théâtre

Pour commander votre carte d'entrée !

Vous pouvez vous procurer la carte d'entrée à la fête au prix de 12 euros en écrivant à :

LUTTE OUVRIÈRE- BP 233- 75865 PARIS CEDEX 18

Indiquer le nombre de cartes demandées et joindre un chèque du montant voulu (12 euros par carte) à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE. Ne pas oublier d'indiquer l'adresse d'expédition. Envoi franco.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Editions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 185576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvrière.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvrière.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 4 avril



Le vote NON pour rejeter une Constitution réactionnaire

Les partisans du « oui » au référendum sur la Constitution sortent la grosse artillerie pour contrer la montée du « non » dans les sondages.

Raffarin, ses ministres et Sarkozy ont occupé les médias pour tenter de convaincre les électeurs des charmes cachés de la Constitution (du moins les jours où le pape, sa vie, sa mort, son Église, ne les ont pas monopolisés, y

compris la télévision et la radio d'un État en principe laïque).

Jeudi 7 avril, c'était Chirac soi-même, initiateur du référendum, qui allait s'y mettre. Il avait convoqué une cinquantaine de jeunes, sélectionnés par un institut de sondage, pour leur administrer un cours d'instruction civique largement télévisé, devant se conclure par un appel à voter « oui », avant de devoir remettre cet exercice à plus tard pour cause d'enterrement du pape.

Mais les chefs de la droite antiouvrière ont peu de chances de convaincre l'électorat populaire. Au contraire, plus Raffarin parle, plus le « oui » dégringole. Alors, c'est la direction du Parti Socialiste qui se charge de la besogne. « *L'Europe sociale passe par le "oui"* », affirme son affiche de campagne. Pour allécher son électorat, Hollande a même lancé, lors de son grand meeting de Marseille, que « *le "oui" socialiste est un élément pour préparer la victoire de la gauche en 2007* ».

Même s'il attend beaucoup des élections, l'électeur socialiste a du mal à comprendre en quoi voter de la même façon que Chirac et Raffarin en 2005 pourrait favoriser la gauche en 2007. Et comment faire avaler qu'un projet de Constitution, rédigé sous l'autorité de Giscard et chaleureusement défendu par Chirac, Raffarin et Sarkozy, pourrait favoriser « l'Europe sociale » ?

Leur « Europe sociale », on voit ce qu'elle est par les coups portés aux classes populaires en France. C'est le chômage qui s'aggrave, les salaires qui stagnent, les cotisations sociales qui montent, le pouvoir d'achat qui baisse, la précarité qui se généralise, la pauvreté qui s'étend. Ce sont les hôpitaux surchargés

et les services d'urgence contraints de recourir à la grève illimitée pour protester contre le manque scandaleux de moyens et de personnel !

Les partisans du « oui » voudraient bien dissocier la Constitution européenne du mécontentement social. Ils voudraient bien que l'électorat populaire oublie les coups reçus du patronat et du gouvernement et qu'il vote « oui » en pensant que c'est mieux pour l'Europe. Mais cela ne marche pas car, au mieux, ce serait ce que nous avons déjà.

L'unification de l'Europe, la suppression des frontières sont de bonnes choses. Mais ce n'est pas une raison pour cautionner un projet de Constitution qui ne contient rien de bon pour les travailleurs de France et d'Europe et qui, par bien des côtés, est ouvertement rétrograde. Il l'est notamment en ce qui concerne les droits des femmes ou la place de la religion dans la société. Les travailleurs n'ont aucune raison non plus de cautionner un projet qui consacre juridiquement la domination des grandes puissances d'Europe occidentale et de leurs trusts sur la partie pauvre de l'Europe.

Il faut voter « non » pour rejeter cette Constitution. Mais une victoire du « non » ne changera rien à l'organisation économique et sociale, au capitalisme, à la course au profit, à la concurrence qui sont les causes des crises, du chômage et de la pauvreté. Le « non » au référendum n'empêchera pas un seul patron de licencier, pas plus qu'il n'obligera aucun d'entre eux à payer des salaires corrects.

Ce n'est certainement pas la Constitution européenne, qui n'est même pas encore décidée, qui est responsable des attaques contre les salaires, contre les retraites, contre les horaires de travail. Ces attaques, c'est le fait du grand patronat et des gouvernements qui appliquent la politique qu'il exige.

Alors, il faut voter « non » à cette Constitution, mais il faut surtout savoir que les travailleurs ne feront pas l'économie des luttes contre une classe capitaliste qui se moque d'appauvrir toute la population et de ruiner la société, du moment que ses profits augmentent.

Arlette LAGUILLER

**Meeting
avec
Arlette Laguiller**

**CLERMONT-
FERRAND**

**Lundi 11 avril
à 20 h**

Maison du Peuple
Place de la Liberté



La prochaine réunion du
Cercle Léon Trotsky
aura pour sujet

**LA CLASSE OUVRIÈRE
D'EUROPE
ET L'IMMIGRATION**

**Vendredi 15 avril
à 20 h 30**

Théâtre de la Mutualité
24, rue Saint-Victor
à Paris 5^e
Métro : Maubert-Mutualité

Participation aux frais : 3 euros

• Prud'hommes

Comment les patrons veulent imposer leur loi

Une conseillère prud'homale de Bobigny (Seine-Saint-Denis), élue sur une liste patronale, accuse le Medef de donner pour consigne à ses élus de ne jamais condamner PSA-Citroën, un des plus gros patrons du département et un de ceux qui se retrouvent régulièrement devant le tribunal des prud'hommes.

Le tribunal des prud'hommes juge les affaires opposant des salariés à leurs employeurs, sur la base du droit du travail et de sa jurisprudence. Il se compose de quatre conseillers, deux élus par les employeurs et deux élus par les salariés, et prend ses décisions à la majorité, lors de délibérations secrètes. En cas d'égalité des voix, en général employeurs contre salariés, l'affaire est « mise en départage » et est jugée par un magistrat professionnel. Cela a pour premier effet de retarder le jugement de plusieurs mois, jusqu'à vingt-trois mois de délai à Bobigny. De plus, il se trouve que les patrons ont plus facilement l'oreille des magistrats que les simples salariés et qu'ils se procurent plus aisément de quoi se payer un avocat. Et de toute façon, le patron a intérêt à attendre avant d'avoir à payer, par exemple, une prime de licenciement. Le salarié, lui, n'a qu'à prendre son mal en patience et son tour à l'ANPE.

En avril 2003, Mme De Morsier, la conseillère prud'homale de Bobigny, avait voté avec les juges salariés et contre l'autre juge employeur, dans une affaire concernant deux ouvriers de l'usine Citroën d'Aulnay-sous-Bois. Les deux ouvriers avaient donc obtenu satisfaction... et la juge patronale avait été convoquée par le Medef pour se faire expliquer qu'un patron, surtout de la taille de Citroën, a toujours raison. Pour plus de sûreté, le président du tribunal (employeur) a tout simplement arrêté de l'inscrire aux audiences du tribunal. En fin de compte, la

conseillère porte plainte contre le Medef 93 pour avoir donné des « mandats impératifs », c'est-à-dire des consignes de vote, aux juges patronaux, ce qui est illégal.

Il est vrai que les conseillers, employeurs et salariés, sont censés juger « en leur âme et conscience ». Du côté des juges patronaux, on peut être certain que la plupart votent selon leur conscience... de classe, et sans avoir besoin de se la faire expliquer par le Medef, c'est-à-dire qu'ils donnent raison à l'employeur par principe et quels que soient les faits. Cette attitude des patrons devenant systématique, le nombre de « départages » est de plus en plus élevé. Il s'agit bien souvent de cas où les juges patronaux ont refusé de reconnaître les torts de l'employeur, alors que les droits du salarié et le droit du travail sont ouvertement bafoués. Par exemple, pour ce genre de conseiller prud'homal, la notion de « licenciement abusif », protection pourtant bien légère, n'existe pas. Pour eux, le patron a toujours raison de licencier, tout simplement parce qu'ils militent pour le droit absolu et sans entrave de jeter à la rue qui et quand ils veulent. Ils appliquent donc en quelque sorte leur loi, avant même qu'elle ne devienne, grâce à Raffarin ou à un autre, « la loi ».

Les conseillers élus par les salariés, et pas seulement à Bobigny, se trouvent confrontés à cela à chaque audience de leur tribunal. L'attitude de plus en plus arrogante des patrons ne se ressent pas seulement sur les lieux de travail et ne s'exprime pas uniquement par l'intermédiaire de leurs représentants corporatifs et politiques. Ils en sont parfois à dicter directement leurs décisions aux juges de ces tribunaux en principe indépendants et impartiaux.

Paul GALOIS.

• Projet de loi sur l'eau

Les consommateurs continueront à payer pour les pollueurs

Mardi 5 avril, les sénateurs ont débuté l'examen du projet de loi sur l'eau. L'objectif annoncé de cette loi est de parvenir à « un bon état écologique des eaux » d'ici 2015, conformément à la directive européenne du 23 octobre 2000.

En France, il y aurait en effet fort à faire en matière de qualité de l'eau : soixante départements sont classés « vulnérables », car trop pollués par les nitrates ; de même, les pesticides sont présents dans 75 % des cours d'eau et la moitié des nappes phréatiques.

Le problème est que le projet de loi soumis à l'examen du Sénat ne changera que bien peu de choses à la situation actuelle. En particulier, ce sont les consommateurs, et non les principaux responsables de la pollution, qui seront mis à contribution pour réparer les dégâts. Ainsi, les consommateurs continueront à assurer plus de 80 % du budget des agences de l'eau (chargées de gérer les ressources et la qualité de l'eau), contre 14 % pour les industriels et 4 % pour les agriculteurs.

Les plus gros pollueurs des eaux sont pourtant les trusts de la chimie, qui tirent d'importants profits de la fabrication des engrais et des pesticides, ainsi que l'agriculture et l'élevage intensifs, grands producteurs de rejets polluants.

Mais le gouvernement ne veut pas faire de peine à son électorat, encore moins à l'approche du référendum. Ainsi, Chirac et Raffarin ont décidé, l'été dernier, de faire disparaître le peu de mesures contraignantes contenues dans le projet de loi initial, comme la taxation de la production de nitrates. Pire, ils ont laissé le ministre de l'Écologie et celui de l'Agriculture prendre discrètement des mesures qui vont exactement à l'encontre d'une amélioration de la qualité de l'eau, comme le fait de relever de 20 000 à 30 000 volailles le seuil à partir duquel l'implantation d'un élevage passe obligatoirement par une étude d'impact et l'avis d'une commission d'hygiène. Il en est de même

de l'autorisation d'agrandir sous certaines conditions les plus gros élevages dans 120 cantons croulant déjà sous les excédents de lisier, alors que cela était interdit jusque-là ; ou encore de l'assouplissement de la loi permettant de déposer du lisier à proximité d'une habitation ou d'une rivière : à condition d'enfourner celui-ci, la limite pour un cours d'eau passera de 35 mètres à 10 mètres !

Et comme ce n'est pas une institution aussi réactionnaire que le Sénat qui durcira la loi, les pollueurs continueront à polluer, en laissant aux consommateurs le soin de payer la facture.

Roger MEYNIER

Insecticides dangereux : pas question d'interdire

Le Conseil d'État vient d'annuler l'interdiction frappant, depuis 2004, les insecticides contenant du fipronil, comme le Régent de BASF. Le prétexte invoqué est qu'avant de prendre sa décision, le ministre de l'Agriculture de l'époque n'avait pas laissé le temps à BASF de formuler ses observations.

Il avait pourtant fallu attendre dix ans avant que le gouvernement se décide à suivre les demandes des

écologistes et de certaines associations paysannes, et interdise ces produits reconnus nuisibles pour l'homme et les animaux, notamment pour les abeilles.

Ce n'était sans doute pas assez pour BASF. Et il vient de trouver, dans le Conseil d'État, des complices pour l'autoriser à polluer encore quelque temps.

R. M.

• Le temps des colonies

« Aux assassins, la patrie reconnaissante »

Le 23 février dernier a été promulguée une loi « portant reconnaissance de la Nation aux femmes et aux hommes qui ont participé à l'œuvre accomplie par la France » dans ses anciennes colonies. L'objet immédiat de cette loi serait de permettre d'améliorer la compensation financière qu'ont eu bien du mal à obtenir les harkis, ces supplétifs algériens de l'armée française pendant la guerre d'Algérie. Mais c'est surtout une loi déposée par certains députés de droite en mal de voix. Et en fait, suivant la

vogue actuelle de la repentance, du devoir de mémoire et des commémorations en tout genre, elle dispose que la Nation « reconnaît les souffrances éprouvées et les sacrifices endurés par les rapatriés ». Il ne s'agit surtout pas d'évoquer la responsabilité écrasante de l'État français et de sa politique coloniale dans la situation qui a amené les Européens d'Algérie à devoir choisir entre « la valise ou le cercueil ». Quarante ans après, il s'agit surtout de passer l'éponge sur les faits gênants et, si possible, de piper

quelques voix aux passage.

De plus, la nouvelle loi exige que « les programmes scolaires reconnaissent le rôle positif de la présence française outre-mer ». « Oeuvre accomplie », les massacres qui ont marqué la conquête des colonies au long du XIX^e siècle, les centaines de milliers de morts de la conquête de l'Algérie, l'expropriation massive de paysans ainsi réduits à la famine ? « Rôle positif », la construction, par des travailleurs forcés, du chemin de fer de l'Ouest africain qui coûta la vie à autant d'Africains qu'il y a de traverses sur la voie ?

« Oeuvre accomplie », les plantations d'hévéas d'Indochine où l'on travaillait sous le fouet, le camp de concentration de Poulo Condor où les Indochinois récalcitrants mouraient de faim et de maladie, le bombardement des villes vietnamiennes par la marine française ? « Rôle positif », les massacres de Sétif, de Madagascar, le million de morts de la guerre d'Algérie, les tortures ? « Oeuvre accomplie », le mépris généralisé pour les « indigènes », qui allait jusqu'à les exposer dans des zoos humains lors des expositions universelles ?

Il faut croire que, aux yeux des promoteurs de cette loi et de ceux qui l'ont votée, toutes ces ignominies ne sont rien au regard du développement de la civilisation française, cette civilisation dont on lisait les progrès dans les cours de la Bourse, sous les titres Banque d'Indochine, plantations Michelin, coton Boussac, Banque de Suez... cette civilisation et ces grands groupes capitalistes qu'ils continuent à servir.

P. G.

• Constitution

La campagne mensongère du PS

La fédération de Paris du Parti Socialiste diffuse un tract de 4 pages pour appeler à voter « oui » à la Constitution européenne, en prétendant que « le traité constitutionnel est le plus progressiste, le plus social des traités européens ». Elle ose y voir d'importantes avancées par rapport aux traités antérieurs et affirme : « Notre oui est franc, notre oui est clair, notre oui est socialiste » ! Le tract est un éloge du traité, particulièrement cynique en ce qui concerne l'emploi.

Le Parti Socialiste a ainsi le culot d'affirmer que le traité constitutionnel donne « la priorité à l'emploi » et se félicite que le plein emploi soit « un objectif clair et affiché ». Qu'on en juge : le traité veut un développement économique basé sur « une économie sociale de marché hautement compétitive qui tend au plein emploi et au progrès social ». Mais tous les jours des patrons licencient, avec la bénédiction du gouvernement, sous prétexte d'être plus compétitifs ! Comme marche vers le plein emploi, on fait mieux ! Quant au progrès social, c'est bien plutôt de régression sociale qu'il s'agit.

D'ailleurs, en matière d'emploi, le traité précise : « L'Union et les États membres s'attachent à élaborer une stra-

tégie coordonnée pour l'emploi, et en particulier à promouvoir une main-d'œuvre qualifiée, formée et susceptible de s'adapter, ainsi que des marchés du travail aptes à réagir rapidement à l'évolution de l'économie en vue d'atteindre les objectifs visés ». C'est exactement ce que réclame le patronat : la fin des protections sociales encore existantes, pour pouvoir licencier encore plus facilement afin de « réagir vite », et une main-d'œuvre qui « s'adapte », c'est-à-dire encore plus flexible, qui soit contrainte d'accepter n'importe quel travail, n'importe où, dans n'importe quelles conditions, pour suivre « l'évolution de l'économie » ! On ne trouve aucune protection, aucune avancée pour les salariés dans le texte, mais au contraire les aspirations classiques du patronat. Le PS veut nous faire prendre des vessies pour des lanternes et approuver un programme de régression sociale.

Et ce n'est pas l'instauration d'un « comité de l'emploi », purement consultatif, la tenue d'un « sommet social tripartite pour la croissance et l'emploi » qui une fois par an doit « contribuer au dialogue social », ou même la mise en place d'un gouvernement économique en face de la Banque centrale européenne, qui changeront quoi que ce soit aux politiques antiouvrières des gouvernements de l'Union, de gauche



comme de droite, contrairement à ce que laisse entendre le Parti Socialiste.

Les auteurs du traité constitutionnel croient si peu à leur propre verbiage sur le plein emploi qu'ils n'ont pas osé inscrire dans la Constitution « le droit au travail », mais seulement celui « de chercher un emploi, de travailler, de s'établir, ou de fournir des services dans tout État membre ».

Le simple fait que, sur un sujet aussi vital que le chômage, le traité n'offre absolument aucune protection supplémentaire aux salariés, bien au contraire, justifie que tous ceux qui sont indignés de la situation faite au monde du travail votent « non ». Et cela juge les dirigeants du Parti Socialiste qui veulent faire voter « oui ».

Dominique CHABLIS

Ce n'est pas le libéralisme, c'est le capitalisme qu'il faut combattre

Partisans et adversaires de la Constitution européenne se disputent pour savoir si cette constitution oriente l'Europe des 25 vers plus de libéralisme, ou ne change rien sur ce terrain à ce qui existait jusqu'à maintenant.

Dans le vocabulaire de tout un chacun, être « libéral », cela signifie simplement être tolérant. Mais pour les politiciens et les économistes, ce terme possède un autre sens. Il désigne une doctrine économique qui, au travers de multiples variantes, proclame le marché libre et la concurrence comme le meilleur moyen de régulation des échanges, récusant réglementations, lois, mesures étatiques, destinées à infléchir les lois du marché.

Ceux qui se déclarent contre le « libéralisme » se prétendent généralement de gauche. Mais que serait donc l'opposé d'une politique libérale ? Une restriction du commerce internatio-

nal, des échanges, des droits de douane ? Cela, ce ne serait pas un progrès. Le refus de la « déréglementation » ? Mais pourquoi ne pas dire que sous ce terme-là se cachent les attaques contre les droits du travail, dont le responsable n'est pas la « politique libérale », mais le grand patronat.

En fait, cette manière de dénoncer le « libéralisme » consiste à déployer un écran de fumée pour masquer les vrais problèmes. Car les classes possédantes ne sont pour le libéralisme que quand cela les arrange. Elles acceptent volontiers les subventions de l'État, mais répugnent par contre à voir l'État réglementer le droit du travail. Et pour les hommes politiques qui représentent les intérêts de ces classes possédantes, se dire pour ou contre le libéralisme est en outre affaire de circonstance... électorale.

Voilà pourquoi on peut trouver des antilibéraux aussi

bien parmi les politiciens de droite que parmi ceux qui se disent de gauche, et parmi ces derniers, on peut voir des gens comme Fabius classé parmi les plus libéraux, prendre selon les circonstances des accents antilibéraux. Il l'a montré en se positionnant en faveur du « non », expliquant dans une tribune libre du quotidien *Libération* du 23 novembre 2004, que dans le texte de la Constitution de Giscard « pour « attirer » l'électeur social-démocrate, on lui concède des objectifs sociaux, mais quand il s'agit des politiques concrètes, le libéralisme est gravé dans le marbre ».

Mais en réalité, ce n'est pas à cause de l'Europe, ni parce que ce serait inscrit dans la future Constitution européenne que les patrons, grands ou petits, licencient, ou bien que l'État français supprime des bureaux de poste et démantèle les services publics (cela se fait dans tous les États capitalistes, et bien

au-delà de l'Europe des vingt-cinq). Mais c'est parce que l'État français est au service de sa bourgeoisie. Ce n'est pas parce que « Bruxelles » aurait imposé telle ou telle décision, mais parce que cela correspond aux intérêts bien compris des capitalistes. Fabius n'a d'ailleurs pas mené une politique différente de ceux qu'il accuse aujourd'hui de défendre le « libéralisme » quand il était Premier ministre.

Quand on ferme une entreprise parce qu'elle ne rapporte pas assez, ou moins que ce que les actionnaires voudraient, ce n'est pas une politique libérale, c'est le jeu normal du capitalisme. Alors, autant être clair, laisser les mots « libéralisme » ou « ultra-libéralisme » à ceux qui n'ont en fait comme ambition que de gérer les affaires de la bourgeoisie, et dire qu'on est contre le capitalisme.

Jean-Pierre VIAL

• Religion et Constitution

Quand le PS a des visions

Emporté par son zèle à défendre le « oui » à la Constitution de Giscard, que Chirac a soumise à la décision des électeurs français, appelant à approuver d'un même élan cette Constitution et à plébisciter Chirac, le Parti Socialiste se vante dans un tract d'avoir obtenu la reconnaissance « du caractère laïque de l'Europe ». C'est un très, très gros mensonge. Et mentir, n'est-ce pas un péché ?

En réalité, la référence au caractère laïque de la Constitution n'y figure nulle part. Tout au plus, n'y figure plus explicitement, comme cela figurait dans un projet initial, la référence aux « racines chrétiennes » de cette Europe. Par contre dès les premières lignes du préambule, il est précisé que cette Europe s'inspire « des héritages culturels, religieux et humanistes, à partir desquels se sont développées les valeurs universelles... » Oser prétendre, et nous demander d'avaliser l'idée que l'héritage religieux des nations européennes a contribué à forger les valeurs universelles qui régneraient aujourd'hui, c'est pour le moins abusif. D'autant qu'il y aurait beaucoup à dire sur ces prétendues valeurs universelles, qui sacrifient à la religion du fric, bien plus qu'aux généreux principes qui figurent en France au fronton des bâtiments publics.

D'ailleurs, la commission des Épisopats de la Communauté européenne, qui est composée d'évêques européens, a bel et bien vu dans le préambule de cette Constitution la reconnaissance fondatrice du christianisme. « Le traité constitutionnel, déclare-t-elle, tire son inspiration des traditions spécifiques qui ont formé l'Europe et donc fait implicitement référence au cœur de sa tradition, à savoir la chrétienté. »

Eh oui, cette Constitution est marquée par ses références aux traditions les plus rétrogrades. Et c'est une raison, une de plus, de lui dire non.

Alain VALLER

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité,

TRIBUNE

Abracadabrantésque lundi !

Survivra, survivra pas ? Le lundi de Pentecôte travaillé aurait du plomb dans l'aile. Au point que Raffarin, lui-même, tout en s'y cramponnant, propose d'en faire une « évaluation ».

En restaurant (à petite échelle il est vrai) la bonne vieille corvée, un jour travaillé non payé, Raffarin jurait ses grands dieux qu'il avait pris le taureau par les cornes pour venir à la rescousse des vieux, après l'hécatombe de la canicule de 2003. Mais c'est le ministre qui commence à avoir chaud. Même ses amis politiques, en sont à lui planter des banderilles : « *cette mesure a été un fiasco et le gouvernement doit en tirer les conséquences* » clame le maire UMP de Nîmes, dans le Gard où, pour ménager les recettes commerciales des feria de printemps, le jour de corvée avait été déplacé au lundi de Pâques.

Le Territoire de Belfort, avec son lion, avait suivi le pays des taureaux. Dans l'un comme dans l'autre, le même cirque : vu le nombre de ceux qui ont boudé la journée, la désorganisation des activités économiques a été complète. Quant aux écoles, collèges et lycées, ils sont restés déserts. Rien que les cars de ramassage scolaire roulant à vide ont coûté au département du Gard quelque 100 000 euros ! Il eut mieux valu donner ça aux maisons de retraite.

La combine à Raffarin était une escroquerie. Elle tourne à la farce.

En échange d'une journée sans salaire, les patrons seraient censés verser à l'État une contribution de 0,3 % de la masse salariale. Mais le salaire d'une journée, c'est plutôt 0,45 % du salaire annuel ; la différence est pour la poche des patrons, les bénéficiaires en plus. Quant au budget de l'État, qui n'a, nous dit-on, pas de sous pour les hôpitaux, il sera ponctionné des 0,3 % pour ses fonctionnaires, sans que ça lui rapporte quoi que ce soit, si ce n'est des frais supplémentaires pour l'ouverture des bureaux, des établissements scolaires, le fonctionnement des transports et tous les services et administrations publics.

Et les parents d'élèves de se demander en quoi envoyer leurs gosses à l'école ce jour-là aiderait les vieux. Autant les garder à la maison, comme les y engage la fédération de parents d'élèves FCPE. Par ailleurs, des syndicats annonçant déjà des appels à la grève, certains se demandent avec malice quel salaire on leur prélèvera, et de quel droit, pour avoir fait grève un jour non payé ?

Ce n'est pas la révolution. Juste un petit plaisir. Qui a l'avantage de remettre quelque peu à leur place ceux qui décident sur le dos des travailleurs. Si la fronde commence à prendre, c'est que le mécontentement est sérieux, et dans tous les domaines.

Le samedi 2 avril, François Fillon a

encore récolté contre sa loi quelque 60 000 manifestants dans tout le pays, dont 15 000 à Paris, lycéens, enseignants et parents d'élèves. Pourtant au sommet, le secrétaire de la principale fédération syndicale enseignante, la FSU, Gérard Aschieri, n'est pas de ceux qui comptent mettre le feu aux poudres : oubliant vite l'objectif de l'abrogation pure et simple de la loi Fillon qui vient d'être votée, il se limite à ne demander que ce qui est, à ses yeux, « *techniquement possible* », à savoir un « *collectif budgétaire* » pour pallier la baisse des moyens ; sa seule déclaration de guerre est de menacer de reprendre la lutte... à la rentrée de septembre ! Mais des lycéens continuent à manifester. Ils savent l'avenir qu'on leur prépare et n'en veulent pas.

Comme pour enfoncer le clou et souligner à quel point la journée dite de « *solidarité* » est un vol, voilà que la grève dans les Urgences des hôpitaux se généralise. Deux ans après la canicule, qui avait révélé dramatiquement le sous-équipement des maisons de retraites et des Urgences hospitalières, rien n'a été fait. Si ce n'est de nouvelles réductions d'effectifs et suppressions de lits. Le problème n'est pas tant une prétendue mauvaise répartition des tours de garde entre médecins libéraux et hospitaliers, qu'un manque cruel de moyens pour les hôpitaux publics. La direction des hôpitaux de Paris annonce 1 800 suppressions d'emplois. Même le personnel de l'hôpital psychiatrique de Pau en est réduit à se mettre en grève et occuper le bureau de son directeur pour exiger le personnel supplémentaire : promesse de ministre non tenue après l'assassinat de deux soignantes par un malade mental.

Un peu partout, ces dernières semaines, sont apparues dans diverses entreprises des grèves pour les salaires. Certes timides, un, deux ou quelques jours. Mais symptomatiques du mécontentement grandissant sur le problème qui touche tous les travailleurs, la baisse du pouvoir d'achat. L'escroquerie du jour de travail non payé s'y rajoute. Une de ces gouttes d'eau qui peuvent faire déborder le vase.

Alors Raffarin est dans ses petits souliers. D'autant que ses pairs lui reprochent la maladresse de ce jour volé qui tombe (il n'y est pour rien, c'est Chirac qui a choisi la date) à 15 jours seulement de ce fichu référendum. Diable ! Si ce lundi mal digéré faisait pencher la balance du Non ? Mais pire encore, si une remontée des luttes faisaient carrément passer ledit référendum aux oubliettes ? C'est ce qu'on peut souhaiter.

Olivier BELIN

Convergences Révolutionnaires n° 38 (mars-avril 2005)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Amérique du Sud : Une nouvelle gauche... contre les travailleurs.

Articles : Les lycéens contre la loi Fillon : quand la jeunesse s'invite dans la lutte de classe - La SNCF, dévoreuse d'emplois - Journaux : sous presse ou sous pression ? - La Côte d'Ivoire : la population entre trois feux - Le projet de manifeste de la LCR : une déclaration d'amour aux altermondialistes.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Le procès des marchés d'Ile-de-France

Secret de polichinelle

Depuis le 21 mars s'est ouvert le procès dit des marchés d'Ile-de-France, qui devrait élucider les conditions d'attribution des chantiers de réhabilitation de 471 lycées de la région. Vu le temps qu'a mis la justice à ouvrir le procès, vu aussi les tenues des premières audiences, il n'est pas certain qu'on en sache beaucoup plus à l'issue de ce procès prévu pour durer jusqu'à la fin du printemps.

Tout a commencé en 1986. Les régions étant désormais chargées de l'entretien des lycées, le Conseil régional d'Ile-de-France décida alors la rénovation de 471 d'entre eux, ce qui n'était pas un luxe. Ces travaux s'étalant sur une dizaine d'années représentaient pour la région une dépense de 24 milliards de francs, un pactole pour les entreprises du bâtiment.

Rapidement, sous l'égide du président RPR (l'ancêtre de l'UMP) du Conseil régional, un système de répartition des différents chantiers entre différentes entreprises se mit en place, en vue de garantir des profits maximaux pour chacun des constructeurs en concurrence.

La plus grande part du gâteau, 70 %, revint sans surprise aux plus grosses entreprises de cette branche, les Bouygues, Dumez, Spie-Batignolles... Au passage, elles devaient verser une prime répartie entre les principaux partis politiques de droite, mais aussi de gauche, ayant un groupe au Conseil régional, ce qui constitue un détournement de fonds, passible des sanctions de la loi.

Ainsi les partis de droite ont reçu, entre 1990 et 1995, 85,6 millions de francs, le Parti Socialiste 46,7 millions et le Parti Communiste 21, alors que la loi de janvier 1990 votée sous la gauche n'autorisait le financement des partis politiques par des entreprises qu'à hauteur de 500 000 francs.

Selon les représentants d'entreprises inculpés, ils étaient victimes d'un racket qu'ils acceptaient à leur corps défendant ! Un racket qui, loin de laisser ses victimes sur la paille, leur ouvrait la possibilité de juteux profits. Encore une fois, la politique politicienne a fait bon ménage avec les affaires. Mais ce n'est sans doute pas la dernière.

Alain VALLER

— On prend les mêmes et on recommence —

Au début des années 1990, les marchés d'entreprises de travaux publics (METP) fixèrent les règles pour choisir et rémunérer les entreprises qui assurent la réfection, l'entretien et, dans certains cas, la construction des lycées, avec l'argent des Conseils régionaux puisque les lois de décentralisation leur avaient attribué cette charge.

Une fois les mécanismes de la corruption révélés publiquement, ces règles devinrent gênantes, au point que le Conseil d'État estima que « *cette formule du METP conduisait à un endettement indirect de la collectivité* », ajoutant : « *Elle est coûteuse, elle introduit une opacité dans l'exécution du marché, préjudiciable à un contrôle effectif des coûts, (...) et elle facilite les ententes au bénéfice de quelques grands groupes se partageant le marché.* » Les bonnes affaires ne cessèrent pourtant pas avec la suppression des METP : un même grand groupe du bâtiment ou de l'eau pouvait continuer à toucher le gros lot, directement ou par l'intermédiaire de multiples filiales, mais pour y parvenir, il fallait qu'il soit sélectionné pour trois contrats distincts pour la conception, la construction et la maintenance, alors que le METP aurait réglé la question d'un coup.

Cependant, le METP n'allait pas tarder à resurgir de ses cendres, avec une

définition à peine modifiée, et un nouveau nom : le partenariat public privé (PPP). Ce fut d'abord discret : la loi Sarkozy sur la « sécurité » d'août 2002 autorisa la construction de nouveaux commissariats de police avec un PPP sous prétexte que cela permettrait d'y parvenir plus rapidement. Puis ce fut le tour des prisons, ensuite des hôpitaux.

Mais quand il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir. Alors, le gouvernement Chirac-Raffarin demanda à sa majorité, en juillet 2003, de voter une loi l'autorisant à prendre des ordonnances pour « simplifier le droit ». L'une de ces ordonnances, publiée en juin 2004, autorisa l'État et les collectivités locales à recourir à un PPP dans tous les secteurs. En clair, ils pouvaient passer un contrat unique, avec la même entreprise, tout à la fois banquier, concepteur, constructeur, chargée de l'exploitation et de la maintenance de l'installation une fois qu'elle serait entrée en service.

Dans ces contrats pour le moins opaques, une chose est claire cependant : les mêmes groupes capitalistes qui avaient déjà bénéficié des contrats des lycées d'Ile-de-France dans les années quatre-vingt-dix, y compris sous des gouvernements de gauche, pourront continuer à pomper allégrement l'argent public avec l'aide du gouvernement de droite.

J. S.

• Compétitivité et augmentation du chômage

Assez de remplir l'ANPE et les poches des patrons !

Une nouvelle fois les chiffres du chômage sont en hausse. Jeudi 31 mars était publié le nombre de chômeurs officiellement recensés en février : 2 481 000, soit une augmentation de 0,5 % sur un mois. D'ailleurs, fataliste, le ministre du Travail Borloo, rebaptisé ministre de la Cohésion sociale justement pour faire oublier le chômage, a lâché à cette occasion, à propos de l'engagement de Raffarin sur une baisse du chômage de 10 % en 2005 : « *Cet engagement ne sera probablement pas tenu précisément sur les chiffres annoncés* ». Et pour cause !

Pour toute l'année 2004, on nous a annoncé une croissance de 2,4 %. Pendant le même temps, les entreprises industrielles et commerciales ont créé moins de 20 000 emplois nouveaux et le chômage a augmenté. Cela veut dire en clair que les salariés de ce pays ont produit plus, à moins nombreux. Car pendant qu'on produisait plus, les patrons ont procédé à près de 180 000 licenciements économiques. Et encore, ces licenciements économiques officiellement recensés ne tiennent pas compte des dizaines de milliers de fins de CDD ou de contrats d'intérim.

C'est cela, « *l'amélioration de la compétitivité de notre industrie* », revendiquée par le patronat, facilitée par le gouvernement et vantée tant par la droite que par la gauche, PS en tête. Cette « *compétitivité* », ou ces gains de productivité, comme les patrons les appellent plus prosaïquement entre eux, ont eu comme résultat, parallèlement à l'augmentation du chômage, l'explosion des profits patronaux. À titre d'illustration, Total frôlait un bénéfice de 10 milliards d'euros, les plus hauts bénéfiques jamais atteints par une entreprise française, et le trust français Arcelor, géant mondial de la sidérurgie, voyait en 2004 ses bénéfiques augmenter de 900 % sur une seule année. Ces deux champions du CAC 40, à l'image d'une grande partie de leurs confrères, ont programmé dans le même

temps des milliers de suppressions d'emplois.

Quand Chirac, Raffarin, Sarkozy ou... Hollande se placent en champions de l'action pour « *l'amélioration de la compétitivité de l'industrie française* », c'est donc bien à cette politique-là qu'ils entendent tous se soumettre et œuvrer.

Rien ne devrait s'améliorer, puisqu'on nous annonce, en plus, une croissance en baisse pour les mois à venir.

Pourtant il serait possible de créer des emplois, en prenant sur les profits accumulés par les entreprises depuis des dizaines d'années, avec en tête les plus grandes. Les gains de productivité dans l'industrie ont été constants depuis plus de vingt ans. La valeur de ce qui a été produit dans le pays a continué régulièrement à croître, pendant que les emplois fondaient de 20 % dans la même période. Voilà où est la racine du mal, mais voilà aussi ce à quoi ne veulent en aucun cas toucher tous les gouvernants.

Ils sont sans moyens d'action ? C'est à voir. À titre d'exemple, le gouvernement a décidé d'accorder 15 milliards d'euros par an d'allègements de cotisations sociales aux patrons, pour les « *bas salaires* », jusqu'à 1,6 fois le smic, ce qui correspond à la grande majorité des salariés. Cet argent distribué au titre « *des aides à l'emploi* » ne sert à rien, si ce n'est à remplir le portefeuille des patrons. Rien que cette somme permettrait de financer la création immédiate de 750 000 emplois, charges comprises, à un salaire de 1 200 euros par mois, dans tous les secteurs où ils manquent cruellement, par exemple dans les hôpitaux, là où le scandale du manque d'effectifs éclate en ce moment. Et ces 750 000 emplois entraîneraient une baisse immédiate de 30 % du nombre des chômeurs.

C'est de cette politique-là que ni le gouvernement actuel, ni d'ailleurs ses prédécesseurs et les candidats à sa succession ne veulent. Alors, le monde du travail devra la leur imposer.

Paul SOREL

L'ANPE est démunie, des sociétés privées en profitent

Comme pour les autres services publics, le gouvernement cherche à réduire le personnel de l'ANPE. À sa place, des sociétés privées sont chargées d'aider les chômeurs dans leur recherche d'emploi.

C'est ainsi qu'en vous adressant à l'ANPE, vous pouvez vous voir conseiller de suivre une OPI : Opération Professionnelle Individuelle. Le titre est ronflant, et on vous expliquera qu'il s'agit de vous aider à établir un projet professionnel, en vous faisant miroiter que la plupart des candidats trouvent un travail à la fin.

C'est donc un organisme privé qui reçoit les demandeurs d'emploi en rendez-vous individuels, une fois par semaine pendant trois mois. L'organisme perçoit environ 600 euros pour la prestation.

Le demandeur d'emploi passe de nombreux tests psychologiques du genre : « *Quel parent, quel adulte et quel enfant êtes-vous ?* » (et ceci même s'il s'agit d'un chômeur d'une vingtaine d'années, pas encore « *parent* »). Un autre questionnaire demande si vous voulez un emploi bien ou mal payé, si vous aimez le confort... Après ces longues investigations, les conseillers de l'OPI sont capables d'aider le demandeur d'emploi à établir son profil, ses points forts et ses points faibles.



Entretien à l'ANPE. Dorénavant ce seront de plus en plus des entreprises privées qui se chargeront de faire semblant de recaser les chômeurs.

Par exemple, à une diplômée en philosophie, une conseillère explique – belle découverte – qu'elle est plus littéraire que technique !

Tout cela pourrait n'être qu'une perte de temps pour les demandeurs d'emploi, et d'argent pour l'ANPE qui paye ces organismes privés. Mais les conseillers de l'OPI sont avant tout là pour faire pression sur les chômeurs, pour les culpabiliser, pour leur reprocher de ne pas assez s'impliquer dans la démarche, leur dire que, s'ils ne trouvent pas de travail, c'est de leur faute. Au bout, il y a la menace de perdre les allocations. Quand le gouvernement promet de réduire le chômage, il veut sans doute réduire le nombre de chômeurs dans les statistiques, pas aider les chômeurs à obtenir un emploi !

Pour guérir le chômeur de ce que l'administration semble

considérer comme une maladie, il est demandé aux conseillers ANPE d'établir un « *diagnostic* ». Puis une société privée édicte des « *prescriptions* ». L'ANPE ou une société privée formule un projet ou des pistes de recherche. Celui qui rencontre le chômeur pour dresser le diagnostic de sa maladie peut d'ailleurs être lui-même employé en CDD, et fort peu payé.

Les agents de l'ANPE n'ont plus à leur disposition les stages de remise à niveau, d'apprentissage de la langue ou autres. Du coup, ils n'ont plus rien d'autre à proposer pour aider les chômeurs que ces structures privées.

Si le chômeur est jugé « *pas sérieux* », ils doivent le radier et ils ont des « *obligations de résultat* » en nombre de radiations.

Correspondant local

• Nos lecteurs écrivent

La déréglementation n'a pas attendu Bolkestein

Chers camarades,

Lecteur régulier, je suis tout à fait d'accord avec ce que vous avez écrit sur la directive Bolkestein et, à ce sujet, je tiens à vous faire part de plusieurs témoignages.

J'ai travaillé récemment sur le site pétrochimique de Lavéra, près de l'étang de Berre, dans les Bouches-du-Rhône. Des travaux étaient en cours pour la réalisation d'une unité de raffinage. Et des ouvriers polonais travaillaient sur ce chantier. J'ai été surpris de voir qu'ils se déplaçaient dans un véhicule de société immatriculé en Pologne. La société en question ne m'était pourtant pas inconnue, loin de là, puisqu'il s'agit d'une

des premières entreprises françaises d'isolation thermique. J'ai pu apprendre que ces ouvriers polonais étaient présents sur le site depuis environ six mois et qu'ils étaient payés bien en dessous du smic.

Par ailleurs je connais bien un salarié français de cette même société, qui travaille à la centrale nucléaire de Gravelines. Il m'a appris que son patron employait aussi à Gravelines des ouvriers polonais payés moins de cinq euros de l'heure.

Et les patrons n'ont pas attendu la directive Bolkestein, ni même l'entrée de la Pologne dans la Communauté européenne : en 2001, lors de la

construction d'un haut fourneau à Dunkerque, j'avais pu voir que la pose des briques réfractaires était réalisée par une entreprise polonaise à laquelle une grosse entreprise française avait sous-traité le travail. À l'époque, les ouvriers polonais étaient payés 1 700 F par mois !

Alors oui, contre ces pratiques qui pourraient sans doute se développer encore, si elles étaient officialisées par une « *directive* », il faudrait commencer par imposer en Europe une égalisation par le haut des conditions de vie et de travail des salariés.

Bien cordialement.

Un lecteur de Martigues (Bouches-du-Rhône)

• Italie

Berlusconi désavoué ramène un Prodi un peu oublié

Sur les treize régions italiennes soumises au vote les 3 et 4 avril, la coalition de droite que dirige le Premier ministre, Silvio Berlusconi, n'en aura conservé que deux : la Lombardie et la Vénétie, tout en y enregistrant cependant une forte érosion de ses voix.

La coalition de centre-gauche ne fait pas que conserver la direction des régions qu'elle contrôlait déjà comme la Toscane, l'Émilie-Romagne, l'Ombrie, les Marches et la Campanie. Elle en conquiert de nouvelles, du Piémont et de la Ligurie au Latium et à trois autres régions du sud comme les Abruzzes, les Pouilles et la Calabre, en attendant sans doute de conquérir le Basilicate, une région où les élections ont été reportées de deux semaines.

« Ne jouons pas les autruches, c'est une défaite politique » a déclaré au lendemain du vote Gianfranco Fini, vice-Premier ministre et président d'Alliance Nationale, l'ex-parti fasciste. En ajoutant : « Berlusconi est le président du Conseil et le chef de notre

coalition, (...) si notre coalition perd, il perd lui aussi », Fini répondait aussi aux tentatives de Berlusconi de dégager ses responsabilités en laissant entendre qu'il ne s'agissait que d'une défaite des présidents de région appartenant à sa coalition.

En effet, il y a maintenant quatre ans que, en 2001, la coalition dirigée par Berlusconi est arrivée au gouvernement. Elle succédait à la coalition dite de centre-gauche qui, dirigée par Romano Prodi, Francesco Rutelli et Massimo D'Alema, avait dirigé le pays pendant cinq ans. La politique d'austérité menée par celle-ci, les privatisations et la précarité, le chômage et les bas salaires, avaient suffisamment déçu et démoralisé l'électorat populaire pour amener au pouvoir une droite triomphante. Le magnat de l'audiovisuel Berlusconi et ses alliés de la Ligue du Nord et d'Alliance Nationale promettaient qu'en enrichissant les affairistes de leur acabit, ils enrichiraient aussi toute l'Italie.

Quatre ans après, chacun peut constater que les riches sont

devenus plus riches et les pauvres plus pauvres, que la précarité, le chômage, le travail noir n'ont fait que s'étendre... comme cela avait d'ailleurs déjà été le cas pendant les cinq ans de gouvernement de centre-gauche. Dans ce contexte, les fantaisies d'un Berlusconi deviennent de plus en plus insupportables. Ainsi cette annonce un soir qu'il a décidé le départ des troupes italiennes engagées en Irak, sans même en avoir parlé à ses alliés de gouvernement, pour annoncer le lendemain qu'on l'a mal compris et que, puisque Bush et Blair ne sont pas d'accord, eh bien les troupes italiennes resteront...

Alors cette fois, c'est la droite au pouvoir qui encaisse le désaveu de l'électorat, et ces élections régionales semblent annoncer pour elle une défaite aux prochaines élections législatives, en 2006, tout comme les élections régionales de 2000 avaient préfiguré la défaite du centre-gauche aux législatives de 2001.

C'est donc maintenant cette dernière coalition qui s'apprête à recueillir, par la grâce du système politique majoritaire dont l'Italie

est désormais pourvue, les fruits de la déception à l'égard du pouvoir en place. Le temps a passé, et les mêmes qui gouvernaient il y a cinq ans peuvent se représenter en espérant que les électeurs ont un peu oublié leur œuvre, qu'ils pensent maintenant qu'avec le centre-gauche c'était tout de même « moins pire » qu'avec Berlusconi, et que de toute façon ils n'ont pas d'autre choix, s'ils veulent le désavouer, que de se retourner vers l'autre bord.

La coalition de centre-gauche, autrefois dénommée « l'Olivier », s'appelle maintenant tout simplement l'« Union ». Elle a eu le renfort de « Rifondazione comunista », le Parti Communiste maintenu qui, auparavant, avait préféré rester en dehors de la coalition, quitte à la soutenir de l'extérieur. Cette fois Rifondazione, au motif que « d'abord il faut chasser Berlusconi », s'est ralliée d'avance à cette « Union » avec la promesse qu'elle y gagnera des places de ministres au cas où le centre-gauche revienne au pouvoir.

Pourtant, quant à la politique

que mènera dans ce cas le centre-gauche, aucune illusion n'est permise. On retrouve à sa tête Romano Prodi : envoyé pendant quelque temps poursuivre à la tête de la Commission européenne la politique déjà menée dans son pays, il revient poursuivre en Italie... toujours la même politique. Lui et ses compères Rutelli et D'Alema, qui ont laissé il y a cinq ans de tristes souvenirs, peuvent remercier Berlusconi. Car c'est bien celui-ci qui, en faisant office de repoussoir, leur restitue une petite auréole de gauche que rien ne justifie, ni dans leur bilan ni dans leur programme.

On verra donc dans un an, ou peut-être avant, si la coalition de Berlusconi est désormais suffisamment discréditée pour ramener le centre-gauche au gouvernement. Mais au-delà de ce jeu de marionnettes, on sait déjà que, face au centre-gauche comme face à la droite, les travailleurs d'Italie auront à imposer leurs exigences par la lutte, dans les entreprises et dans la rue.

André FRYS

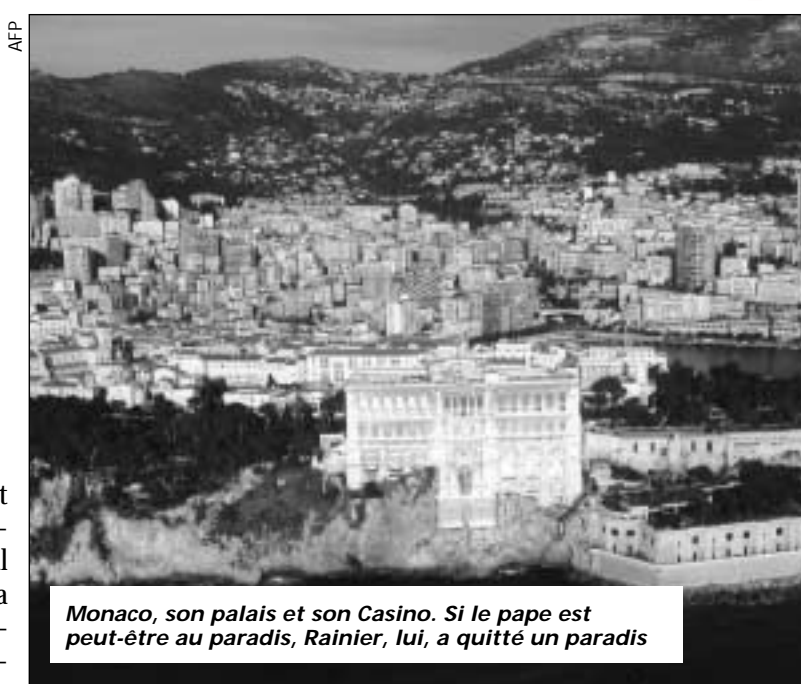
• Monaco

4 600 PDG en deuil... et quelques autres

Il y a sans doute un peu d'affolement, voire de rancœur dans les rédactions de *Paris Match*, *Point de vue-images du monde*, *Gala*, *Voici*, et autres magazines en technicolor. Le prince Rainier de Monaco a eu l'indélicatesse de mourir en pleine pompe médiatique autour de la mort du pape et des éditions spéciales à fort tirage qui l'accompagnent.

Alors que lui et sa famille ont été toujours un si bon placement pour les affaires en général et en particulier les affaires de la presse spécialisée dans les aventures des célébrités, ce calendrier mal calculé pourrait faire que sa mort ne soit pas aussi profitable qu'on aurait pu l'espérer, noyée qu'elle sera dans le grand show papal.

Mais au-delà du strass et des paillettes du palais princier et des frasques de toute la famille Grimaldi, la vraie richesse de ce petit bout de territoire, caché entre Nice et Menton, tient à sa



Monaco, son palais et son Casino. Si le pape est peut-être au paradis, Rainier, lui, a quitté un paradis

situation de havre financier, qui permet de mettre à l'abri des regards, du fisc et de toute ponction, les capitaux d'une multitude de sociétés et de banques.

Ainsi pour 1,97 kilomètre carré, sur une superficie plus petite que bien des petites communes alentour, la principauté de Monaco qui ne recense que

6 100 habitants de nationalité monégasque, regroupe dans le même temps sur son territoire le siège de 4 600 sociétés, hors commerces et professions libérales, dont une cinquantaine d'établissements financiers, pour un chiffre d'affaires de 9,2 milliards d'euros. Du coup, elle abrite 26 000 résidents privilé-

giés, dont 10 200 français qui ont l'insigne honneur de bénéficier, au moins partiellement, des lois fiscales généreuses de Monaco ; c'est dire si les places doivent être chères. Il y a 42 000 emplois à Monaco. Il faut bien faire marcher les arrangements financiers des sociétés, dont de très grandes sociétés industrielles de France.

La Chambre de commerce de Monaco affiche d'ailleurs la couleur. Pour maquiller leurs comptes, elle propose dans sa notice : « Aux investisseurs les différentes formes juridiques suivantes : – Société en nom personnel – Société en nom collectif – Société en commandite – Société Anonyme monégasque – Société en commandite par actions ». Ajoutons qu'elle offre aussi une législation sociale en retrait sur la France voisine, et notamment une réglementation sévère du droit de grève.

Tout cela se fait sous la protection directe de l'État français, garantie par le traité de 1918, amendé en 1963 et poursuivie

par un mandat confié le 31 décembre 1998 par l'Union européenne à la France. Cette sollicitude des gouvernants vis-à-vis de ce petit bout de rocher s'explique simplement par la définition donnée par un rapport officiel fait en 2000 sous la houlette du ministère de l'Économie : la spécificité de Monaco et ce qui en fait la prospérité est la fonction de paradis fiscal et la gestion de fortunes... à l'abri des regards indiscrets pourrait-on ajouter.

Mais les patrons et les propriétaires des 4 600 sociétés installées sur la principauté peuvent dormir en paix. La mort de Rainier ne viendra rien changer pour eux, pas tant parce que son fils Albert va prendre sa succession, mais parce que l'État français, protecteur des grandes fortunes françaises, entend conserver sa fonction à cette principauté, maison de rapport bien agréable pour ses protégés.

Paul SOREL

• **Allemagne**

Le marché aux esclaves à l'heure d'internet

En Allemagne existe depuis six mois un site internet baptisé « job dumping ». Le nom en lui-même annonce la couleur : les propositions de travail faites par les employeurs sont mises aux enchères, à un certain tarif ; les chômeurs qui souhaitent obtenir cet emploi font à tour de rôle des offres de salaire de plus en plus basses. Les enchères s'arrêtent quand plus personne ne descend et celui qui décroche le travail est celui qui a fait la proposition la plus basse.

On peut voir ainsi des emplois de service rétribués à moins de 5 euros de l'heure, alors que les experts estiment qu'on ne peut pas vivre de son travail en Allemagne pour moins de 7,50 euros. « Les salaires allemands sont trop élevés, c'est par la baisse des salaires et des charges sociales que l'on parviendra à augmenter le nombre d'emplois », affirme l'inventeur de ce site, qui se vante d'avoir par ce moyen redonné du

travail à 1 300 personnes.

Comme on le voit, d'une rive à l'autre du Rhin, les discours tenus par les patrons et leurs serviteurs sont les mêmes, tout comme les méthodes ! Les capitalistes n'ont pas attendu cet ancien travailleur social reconverti en tenancier de bureau de placement pour mettre les travailleurs en concurrence afin de faire baisser les salaires. Et ce qu'il présente comme une innovation (mis à part le cachet moderniste donné par l'utilisation d'internet) n'est rien de plus que ce que le patronat pratique depuis les débuts du capitalisme, et à une tout autre échelle.

Le gouvernement de Schröder, qui dans son plan Hartz IV vient de créer des « jobs à un euro », a été plus loin que lui. Et en France même, il ne se passe pas de semaine sans que Chirac-Raffarin ne montrent leur complaisance envers le patronat qui pratique ce « dum-

ping salarial » depuis des décennies, relayant ses propos lorsqu'il affirme que les travailleurs sont trop payés, et faisant voter des lois qui attaquent les travailleurs dans leurs droits et leurs salaires.

Mais la baisse des salaires n'entraîne même pas une baisse du chômage, loin de là. On le voit bien en France où le nombre de travailleurs pauvres, ceux qui ont un salaire tellement bas qu'ils ne peuvent plus faire face aux dépenses courantes de la vie, ne cesse d'augmenter sans même que le chômage baisse pour autant.

Pour augmenter leurs profits, les capitalistes veulent faire baisser les salaires et exercent sans relâche leur pression contre les travailleurs et les chômeurs, avec l'aide des appareils d'État et des gouvernants à leur service. La crapulerie de ce site internet est, en petit, ce qu'ils pratiquent en grand.

Marianne LAMIRAL

• **USA**

Des milices d'extrême droite lancent une chasse aux émigrés



Des mexicains passent illégalement aux États-Unis en 1995.

Samedi 2 avril des patrouilles se sont formées en Arizona pour lutter contre l'émigration clandestine en provenance du Mexique. Ils seraient plus d'un millier, organisés en petits groupes, qui se sont donné pour objectif de surveiller une partie de la frontière pendant tout le mois d'avril, prétendant aider la police à arrêter les travailleurs qui tentent de passer clandestinement pour trouver du travail aux USA. Ces bandes de racistes xénophobes sont bien armées, dotées de systèmes à vision nocturne, de jeeps et même de petits avions, tout cela pour prendre en chasse de pauvres gens qui cherchent à fuir la misère.

La police ne fait déjà pas de quartier avec les clandestins qu'elle pourchasse, et ce sont des centaines de milliers de Mexicains qui ont été interceptés l'an dernier à la frontière de l'Arizona. Mais ce sera encore pire avec ces paramilitaires d'extrême droite qui ont décidé de se défouler sur des gens sans défense. D'autant qu'ils sont encouragés par Bush lui-même qui n'a pas trouvé mieux que de les qualifier de... « groupes d'autodéfense » !

D. C.

• **Grande-Bretagne**

PSA licencie et menace les travailleurs anglais de délocalisation

Il n'y a pas qu'en France que PSA se paie avec la sueur des travailleurs. Les 3 500 ouvriers de l'usine PSA-Peugeot de Ryton, qui produit des 206 dans le centre de l'Angleterre, viennent d'en faire une nouvelle fois l'expérience.

Fin mars, la direction de l'usine faisait savoir qu'elle entendait supprimer les 700 postes de l'équipe VSD. Dans une lettre envoyée aux salariés, elle justifiait cette mesure par une baisse de 9 % du revenu net de l'usine. Curieuse arithmétique puisque, pour répondre à une baisse de 9 % de revenu, elle prétendait imposer une réduction de près de 20 % des postes de production, à moins, bien sûr, que le but de l'opération ait été d'augmenter encore plus l'intensité du travail pour ceux qui restent ! Mais surtout, PSA faisait savoir que sans ce sacrifice, le site de Ryton avait peu de chances d'être choisi par le groupe pour la production du successeur de la 206.

À Ryton, cela fait des années que PSA s'en tire avec de tels chantages, en grande partie grâce à la complicité active des leaders syndicaux. Car, comme dans toutes les grandes usines automobiles, ce sont les leaders nationaux – ceux du syndicat T&G pour les OS et du syndicat AMICUS pour les professionnels et ATM – qui traitent directement avec la direction de l'usine, par-dessus la tête des militants locaux et, a fortiori, des travailleurs. L'automobile est un secteur politiquement « sensible » et les appareils syndicaux ne veulent y prendre aucun risque.

En 1997, déjà, Peugeot avait réussi à faire passer l'annualisation du temps de travail, alors que cela ne se pratiquait nulle part dans le pays. À l'époque la direction avait invoqué le fait que la surévaluation de la livre sterling sur le marché européen risquait d'« obliger » le groupe à délocaliser l'usine – à moins, bien sûr, d'y baisser le coût du travail. Ryton tournait alors en deux équipes, matinée et soirée.

Deux ans et plusieurs dizaines de millions d'euros de subventions étatiques plus tard, PSA annonçait que l'usine de Ryton deviendrait l'un des principaux sites européens de production de la 206. Mais, fin 2002, nouveau coup de théâtre : PSA décrétait que pour « assurer » le programme 206 à Ryton, les salariés devaient subir une baisse de leurs salaires réels. Après une série de grèves tournantes, les

leaders syndicaux annonçaient la « victoire » : en échange de la baisse des salaires réels exigée par PSA, ils avaient « arraché de haute lutte » la promesse d'une équipe de nuit, « garantissant » ainsi, selon eux, l'avenir de l'usine. C'était évidemment du vent, car Ryton n'aurait pu tenir ses objectifs sans une troisième équipe. D'ailleurs, peu après, une quatrième équipe VSD fut créée pour faire face à la demande des 206 haut de gamme. Avec 4 500 ouvriers, Ryton était alors la troisième usine d'assemblage du pays.

Mais l'avenir « radieux » garanti par PSA selon les leaders syndicaux ne dura pas plus d'un été. En mars 2004, l'équipe de nuit fut la première à partir, avec 700 licenciements. La livre ayant baissé par rapport à l'euro, PSA trouva un autre prétexte – le trou du fonds de retraite PSA et l'inflation des réglementations imposées par le gouvernement Blair. L'un comme l'autre n'étaient que de cyniques mensonges. Comme toutes les grandes entreprises anglaises, PSA avait négligé d'alimenter le fonds de retraite durant les années de flambée boursière et ne voulait pas combler le trou laissé par l'écroulement des cours boursiers de 1999-2000. Quant aux réglementations, c'est la ren-gaine du patronat anglais. Mais, du point de vue des ouvriers, jamais on n'a vu aussi peu d'inspections hygiène et sécurité, pour ne prendre que cet exemple, que depuis l'arrivée de Blair au pouvoir.

Quoi qu'il en soit, c'est maintenant au tour de l'équipe VSD de partir. Pour l'instant, les leaders syndicaux clament qu'ils n'accepteront pas de licenciements. Mais en même temps, ils insistent sur le fait qu'ils n'ont pas épuisé les « possibilités » offertes par les 90 jours légaux de « consultation » en cas de licenciement collectif – un cadeau fait par Blair aux appareils syndicaux l'an dernier.

De toute façon, outre le souci traditionnel des appareils syndicaux d'identifier les intérêts des travailleurs à ceux de l'entreprise, leur préoccupation actuelle est de faire en sorte qu'aucune grève ne vienne ternir la campagne électorale du Parti Travailleur pour les élections législatives de mai prochain. Autant dire que si une réaction se produit face aux mauvais coups de PSA à Ryton, c'est des travailleurs eux-mêmes qu'elle viendra et d'eux seuls.

François ROULEAU

• Dans les Bouches du Rhône

La pression du Conseil général sur les RMIstes

Le président du Conseil général des Bouches-du-Rhône, Jean-Noël Guérini, a décidé de mettre de l'ordre dans les rangs des RMIstes du département, en éliminant pour commencer ce qu'il a appelé « les profiteurs du RMI ». À ses yeux, un tiers des 69 034 RMIstes du département sont suspects.

Depuis la loi du 18 décembre 2003, l'État a transféré aux départements la charge du RMI en promettant de leur transférer aussi les ressources correspondantes. S'il accuse l'État de lui devoir encore 19 millions d'euros, J.N. Guérini accepte cependant ce transfert de charge et est même d'accord pour s'employer à « faire sortir » le maximum de RMIstes du chômage.

Mais des emplois dans la région, il n'y en a pas plus pour les RMIstes que pour les autres chômeurs... sinon cela se saurait. Alors, « sortir du chômage », cela ne signifie pas « trouver un travail ». Faute de trouver un emploi à ceux qui touchent le RMI, il s'agit surtout d'en diminuer le nombre de bénéficiaires.

Les services du Conseil général chargés de l'« insertion » vont donc convoquer tous les RMIstes qui n'ont pas passé de contrat d'insertion, ils seraient 30 000 dans le département. Pour cela, le Conseil général recruterait des contrôleurs, employés pour certains en CDD : des précaires pour s'en prendre à d'autres, encore plus précaires !

Le Conseil général a passé un accord avec l'ANPE qui met 29 agents à sa disposition. Les RMIstes qui ne l'ont pas fait devront désormais s'inscrire à l'ANPE. Là, des agents spécialement affectés suivront leurs démarches de recherche d'emploi. Il en est de même avec la Caisse d'Allocations familiales, la CAF qui, « prestataire de service » vis-à-vis du Conseil général, a promis d'effectuer 10 000 contrôles auprès de ses allocataires.

Les « objectifs » des agents de l'ANPE seront contrôlés régulièrement par le Conseil général, qui se réserve le droit de dénoncer tel ou tel agent qui ne serait pas assez « efficace » pour éliminer les RMIstes. À titre préventif, le Conseil général a déjà refusé de reprendre des agents connus comme syndicalistes, qui étaient jusqu'ici détachés au Conseil général et plus engagés dans des tentatives d'insertion que dans la traque des RMIstes.

Avec ce traitement, un

RMIste radié de l'ANPE perdra automatiquement son allocation RMI, et le tour sera joué. Le président du Conseil général compte aussi faire des économies sur un autre tableau : les RMIstes perdront du même coup la gratuité des transports en commun et d'autres aides versées par le Conseil général.

D'ailleurs les syndicats des travailleurs sociaux dénoncent le travail qu'on veut leur imposer. La CGT et la SDU-FSU ont écrit à propos de la « chasse aux profiteurs » : « C'est d'autant plus choquant que, depuis plusieurs mois, on assiste, dans les services d'insertion du Conseil général, à des restrictions de budget. Ces coupes claires se font au détriment, notamment des actions d'insertion sociale destinées aux allocataires en grande difficulté... Comment le président du Conseil général peut-il annoncer publiquement que

l'insertion est la priorité des priorités et laisser de côté ceux qui ont le plus besoin d'être aidés ? »

L'objectif du Conseil général est, en fait, de faire radier par l'ANPE le maximum de RMIstes. L'argent public ainsi économisé sur le dos des plus démunis pourra grossir les aides que le même Conseil général des Bouches-du-Rhône accorde sans rechigner, et cette fois sans aucun contrôle, aux patrons du département !

J.N. Guérini, ce pourfendeur de RMIstes, n'est ni un membre de la clique de Raffarin ni un partisan affirmé de la droite, c'est un membre éminent du Parti Socialiste. C'est même peut être lui qui bientôt nous expliquera que pour réduire le chômage et les inégalités, il suffira de bien voter... pour son parti, le Parti Socialiste !

Correspondant local

• Nos lecteurs écrivent

RMIste sous contrôle

J'ai 53 ans, au RMI depuis novembre 2003, j'ai touché depuis 191 euros par mois en plus de ma pension de réversion, soit 576 euros par mois pour deux, car j'ai ma fille à charge.

Pour ces 191 euros, une assistante sociale m'a dit qu'il était obligatoire de signer en même temps un contrat d'insertion, dans lequel je m'engageais à suivre tous les entretiens, les formations, à répondre à toutes les convocations de multiples services : le PLIE (Plan local pour l'Insertion et l'Emploi), les associations chargées de formation, l'ANPE.

J'ai dû attendre que mon dossier passe devant une commission et soit accepté par le Conseil général, et pendant quatre semaines je n'ai rien touché.

Tous les trois mois, je dois refaire une demande pour que mon RMI soit renouvelé, en apportant les preuves que je cherche bien à me réinsérer, avec à chaque fois le risque que ma demande soit refusée et qu'en plus je doive rembourser les indemnités versées entre temps. Et attention à ne pas rater la date pour cette démarche, car je ne reçois pas toujours de lettre de rappel !

Je suis obligée de présenter un « Objectif de Projet Individuel » (OPI), car c'est à moi de faire un plan pour retrouver du travail, alors qu'il n'y a pas d'embauche.

La pression est constante, puisque une fois par semaine je suis convoquée, je dois signer une feuille de présence et rendre compte de mes recherches d'emploi. Si je veux faire une formation, c'est obligatoire-



Des RMIstes employées à de « petits boulots » (coudre des poupées de chiffons) en 1996.

AFP

ment en fonction du projet déterminé avec le PLIE et l'ANPE. Moi qui suis secrétaire, on m'a tout de suite proposé de me reconvertir comme auxiliaire de vie – les fameux emplois Borloo. Il a fallu que je tienne bon pour ne pas me retrouver d'office dans cette formation.

Rien n'est fait pour nous aider dans nos recherches d'emplois. Il n'y a plus à l'ANPE un conseiller particulier au courant des problèmes des RMIstes. Pour relever les annonces, il faut le faire à la main car il n'y a qu'une seule borne pour fournir la liste. Pas moyen d'utiliser internet pour voir d'autres annonces que celles de l'ANPE, pas moyen d'envoyer des fax ou des mails à un employeur, quant à la photocopieuse, elle est toujours en panne. Quand j'explique que je

n'ai pas internet et que les mails et les fax cela coûte cher, les employés de l'ANPE me conseillent d'aller voir une association, mais les associations font de plus en plus souvent payer ces services.

En plus, la CAF qui me verse le RMI et l'allocation logement a décrété qu'il y a un an elle m'avait trop versé, parce que j'avais touché des allocations des ASSEDIC. Elle voulait prélever 1 000 euros de trop-perçu à raison de 89 euros par mois. J'ai immédiatement fait un recours mais ce n'est qu'au bout de trois mois que la CAF a accepté de diminuer la somme de moitié. Et ce n'est pas la petite augmentation qui porte le montant de mon RMI à 202 euros ce mois-ci qui va me faire sortir du rouge.

Y.B. Marseille

L'ANPE incite les RMIstes à travailler à bas prix.

Sous prétexte de nous aider à trouver un emploi, l'ANPE de Montpellier a dépêché l'employée d'une association pour nous expliquer les différentes aides des pouvoirs publics à la création d'emplois.

Tous préoccupés de trouver un emploi qui nous permette de vivre décemment, nous étions très à l'écoute de toutes propositions. Mais nous avons entendu comment le Conseil général de l'Hérault propose de verser le montant de notre RMI aux patrons de la région, à condition qu'il nous fournisse

un travail de 30 heures par semaine et signe un contrat de RMA.

Le Conseil général, c'est-à-dire les contribuables, verse 367,73 euros par mois au patron, qui ajoute 870 euros pour avoir un travailleur pendant 30 heures par semaine. Le document fourni par l'ANPE comparait le coût, pour le patron, charges comprises, d'un travailleur en contrat RMA, 870 euros, à celui d'un SMICard pour le même temps de travail : 1 330 euros, en concluant que le patron y gagne.

De son côté, le RMIste qui signe le RMA gagne 886,77 euros pour 30 heures de travail par semaine, soit 519 euros, 4,25 euros de l'heure, de plus que lorsqu'il ne touche que le RMI.

Nous avons cru un instant que l'employée qui nous faisait cette information s'était trompée de public, c'est les patrons qu'elle aurait dû réunir !

Pourtant non : elle voulait nous donner des arguments pour que nous, RMIstes convainquions des patrons

qu'ils ont vraiment intérêt à nous signer un contrat RMA. Quitte d'ailleurs à remplacer un travailleur au SMIC par un travailleur en RMA ! À la question de l'une d'entre nous : « À l'issue des six mois serons nous embauchés avec un vrai contrat ? », elle n'a pu que nous montrer ses doutes.

Tous les contrats que nous propose l'association d'aide à l'insertion sont de courte durée et à la fin on se retrouve comme au départ : sans travail salarié.

Un lecteur de Montpellier

Les lycéens toujours mécontents

Les lycéens continuent leur mouvement contre la loi Fillon même si celle-ci a été approuvée par le Parlement. Vendredi 1^{er} avril, trois rectorats ont été occupés à Paris, Toulouse et Aix-en-Provence. De nombreux lycées ont connu des occupations, des grèves ou des blocages, à Paris, en Seine-Saint-Denis, à Tours ou dans la région Midi-Pyrénées. Samedi 2 avril, près de 60 000 personnes, enseignants, parents d'élèves et surtout lycéens, ont manifesté dans tout le pays. Et les lundi 4 avril et mardi 5 avril,

dans de nombreux lycées, des occupations et blocages ont repris.

Non, décidément, les lycéens, et avec eux bien des enseignants et parents, n'acceptent pas que, sous prétexte de réforme, le gouvernement restreigne encore les crédits attribués à l'éducation et supprime des milliers de postes d'enseignants, de surveillants, d'agents de service ou d'infirmières.

Et ils ont bien raison car, même une fois votée, une loi, on peut la faire abroger.



Les lycéens de Blanqui lors de la manifestation du 2 avril.

Collège Jean-Zay - Bondy (Seine-Saint-Denis)

Suite à la dégradation de véhicules du personnel, lundi 21 mars, dès la première heure, les enseignants du collège Jean-Zay de Bondy, suivis par quelques Atoss (agents techniques et ouvriers de service), réagissaient quasi unanimement en refusant de prendre les élèves. En fait, les incidents du vendredi précédent ne faisaient que mettre le doigt sur les nombreuses carences de l'établissement.

Jean-Zay est un collège ZEP (zone d'éducation prioritaire) et prévention violence. Il accueille environ 750 élèves. C'est trop pour une telle structure, construite il y a trente ans, dont beaucoup d'installations sont dans un état déplorable : toilettes des élèves complètement vétustes et insalubres, absence de parking fermé pour le personnel, peinture des salles et des couloirs à refaire...

Nous avons tout de suite

demandé à être reçus par le maire PS de la ville, également vice-président du Conseil général de Seine-Saint-Denis. Sans réponse satisfaisante de sa part, nous sommes repartis en grève à partir du jeudi 24 mars. Mais c'est l'appui des parents d'élèves, invités à venir à une réunion le mardi suivant, qui fut déterminante : le maire de Bondy, qui était présent, a bien tenté d'opposer les enseignants et les parents d'élèves, en affichant un certain mépris pour ces derniers. Il a cependant pu s'entendre dire quelques vérités, par des parents auxquels nous avons montré l'état des sanitaires destinés à leurs enfants !

N'ayant rien obtenu de précis, nous ne voulions pas lâcher prise. Jeudi 31 mars au matin, le collège était bloqué par une vingtaine de parents. Certains élèves de troisième faisaient même circuler une pétition soutenant nos

revendications. C'est dans ce contexte qu'une réunion eut lieu, au cours de laquelle une responsable des établissements scolaires pour le Conseil général et un adjoint de l'inspecteur académique, dépêché le matin même, écoutèrent ce que parents et enseignants avaient à leur dire.

Nous avons enfin reçu des engagements pour que des études et des travaux soient entrepris pour les sanitaires et pour trouver une solution provisoire assurant la sécurité des véhicules, dès les jours prochains. Le reste étant prévu pour les mois à venir.

La situation est loin d'être réglée, mais la mobilisation des enseignants et des parents a montré qu'on pouvait, en s'y mettant tous, obliger les pouvoirs publics à sortir un peu de leur inertie. Une leçon que personne n'oubliera.

Correspondant LO

Lycée Blanqui Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis)

Les lycéens du lycée Auguste-Blanqui à Saint-Ouen, en Seine-Saint-Denis, participaient déjà depuis plusieurs semaines aux diverses manifestations organisées sur Paris. Jeudi 31 mars, ils ont décidé de bloquer le lycée, comme d'autres l'ont fait dans plusieurs lycées de Seine-Saint-Denis. Ils ont organisé des diffusions de tracts, confectionné des banderoles, fait des prises de parole devant le lycée. Des manifestations se sont déroulées dans la ville de Saint-Ouen avec un autre lycée de la ville, le lycée Cachin.

Les décisions sont discutées et prises collectivement, dans des assemblées générales qui regroupent chaque jour entre 60 et 80 participants. Samedi 2 avril, c'est à près d'une centaine qu'ils sont partis du lycée à la manifestation qui démarrait de la place de la République, à Paris. Mardi 5 avril, malgré l'intervention de la police devant le lycée, ils ont décidé de continuer.

Les « blanquisards », c'est ainsi qu'ils se nomment, ne sont vraiment pas contents et le font savoir.



• Lycée Jean-Pierre-Timbaud – Aubervilliers (Seine-Saint-Denis)

Sans papiers dès le lycée

Dès les premières semaines de la rentrée, l'assistante sociale du lycée Jean-Pierre-Timbaud à Aubervilliers avait alerté les enseignants sur le nombre élevé d'élèves sans papiers : environ une trentaine étaient recensés, sur un effectif de 500 élèves, et d'autres restent sans doute dans l'ombre.

Ce phénomène n'est pas nouveau. Chaque année, des élèves demandent une aide auprès d'un de leurs enseignants avec qui ils se sentent en confiance. C'est souvent un peu tard. Ils n'osent le révéler que lorsqu'ils reçoivent à leur majorité un avis d'expulsion. Ils ont peur ou honte de leur

situation. Ces élèves sont généralement sous une tension telle que leur scolarité en est perturbée. D'autres, au contraire, se raccrochent d'autant plus à leurs études, un des rares points stables de leur vie.

À cette occasion, il arrive que leurs enseignants découvrent des conditions de vie difficiles qu'ils étaient loin d'imaginer : des jeunes qui évitent de sortir de chez eux de crainte des contrôles de police, qui ne peuvent pas non plus travailler en plus du lycée, alors qu'ils sont dans des situations financières délicates. Quelques-uns sont arrivés seuls en France et logent à l'hôtel ou dans des foyers. Ainsi, ces

adolescents ne peuvent mener la vie de tout jeune de leur âge et se retrouvent pénalisés à plus d'un titre.

Depuis la loi Sarkozy de novembre 2003, qui a rendu leur régularisation plus difficile, le nombre de jeunes « sans-papiers » a augmenté. Des enseignants tiennent à réagir face à ces injustices et soutiennent ces élèves. Ils les accompagnent à la préfecture ou auprès d'organisations de soutien, rédigent des courriers, font circuler des pétitions, interpellent les élus.

Depuis juin dernier, dans l'académie de Créteil, des enseignants de différents lycées se

sont regroupés pour organiser des actions communes, telles que des réunions d'information ou des rassemblements auprès de la préfecture de Bobigny.

Face au nombre et à la détermination des manifestants, des audiences ont été obtenues pour défendre le cas de plusieurs élèves. Certains ont pu obtenir des titres de séjour étudiant, à défaut de titre de séjour de cinq ou dix ans. C'est déjà un premier pas, mais ces jeunes ne pourront prétendre chercher un emploi à la fin de leurs études, à moins qu'un employeur ne s'engage par écrit à les embaucher.

On remarque également un

durcissement de la part de la Préfecture. Elle renvoie désormais ces problèmes à un service nouvellement créé à l'Inspection académique, qui assure dorénavant la liaison entre elle et les établissements scolaires. Depuis quelque temps, ils réclament les bulletins scolaires... À croire qu'un titre de séjour dépend du niveau scolaire de l'élève. De plus, les réponses tardent à venir, les différents services se renvoyant la balle.

Cela n'entame en rien la détermination des enseignants, décidés à ne pas laisser passer ces situations inacceptables.

Correspondant local

• EDF-GDF

Ouverture du capital... après le référendum et pagaille bien installée

L'ouverture du capital de Gaz de France, acceptée par le Parlement, aura probablement lieu un peu plus tard que prévu. « *Compte tenu de l'état de l'opinion publique, je comprends l'hésitation du gouvernement* », déclare un député UMP qui s'occupe des questions de l'énergie. Disons les choses en clair : une large partie de la population, certainement majoritaire, n'admet pas la privatisation de GDF ainsi que celle d'EDF qui devrait suivre. Que cela tombe juste au moment du référendum n'arrange pas les choses pour le gouvernement, de même que la hausse du prix du gaz qui pourrait avoir lieu le 1^{er} juin. Alors, il est urgent d'attendre. Mais si les mauvais coups seront vraisemblablement retardés, ils sont toujours bien programmés.

Si l'ouverture du capital est encore à venir, les effets de l'ouverture du marché, autrement dit de la *libéralisation*, selon le vocabulaire à la mode, sont déjà désastreux. Cette ouverture, complètement artificielle, entraîne une pagaille invraisemblable dont pâtissent une partie des usagers ainsi que du personnel.

Monopole public depuis un demi-siècle, et fonctionnant relativement bien, même si c'était souvent à l'avantage du grand patronat, EDF et GDF n'étaient

pas conçus pour se trouver dans un régime concurrentiel générateur de dysfonctionnements et de pagaille. D'ailleurs l'électricité et même le gaz se prêtent très mal à un marché concurrentiel. À quoi il faut ajouter que des concurrents véritables, il n'en n'existent pas sur le marché français : il fallait les inventer, comme pour Electrabel (groupe Suez) à qui les autorités ont fait cadeau des centrales électriques de la Com-

pagnie Nationale du Rhône, ou la SNET, issue des Charbonnages de France. Et même ainsi, les concurrents suscités artificiellement pèsent peu par rapport à EDF. Et la situation est analogue pour le gaz.

C'est pourquoi on voit GDF se mettre à vendre de l'électricité et EDF du gaz, afin qu'ils puissent se faire eux aussi concurrence.

L'ouverture du marché est

déjà réalisée depuis quelques années pour les très gros utilisateurs, peu nombreux et de ce fait faciles à gérer. Pour les professionnels, qui sont près de trois millions, l'ouverture est faite depuis neuf mois, et c'est la désorganisation totale. Ainsi par exemple, pour respecter les principes de libre concurrence, sous l'égide de la commission de Régulation de l'énergie, les services techniques (branchements, raccordements, réparations, etc.) et commerciaux, qui avaient l'habitude de travailler ensemble, n'ont plus le droit de se communiquer leurs dossiers. D'où des situations invraisemblables et parfois sans solution. Les délais d'intervention pour les clients se rallongent, les services gratuits sont abandonnés, etc. Et actuellement EDF est incapable de facturer des clients de moyenne et grosse importance (plus de 36 KVA) qui voudraient souscrire un nouveau contrat, en dehors du tarif ancien !

Cette pagaille pourrait faire rire si elle ne concernait que la direction. Malheureusement le personnel en est également victime. Et dans un peu plus de deux ans ce sera au tour des usagers « ordinaires » de plonger dans le bain de la concurrence... Ça promet !

Correspondants LO



La privatisation contre le personnel

L'ouverture du capital a beau ne pas encore être entrée en vigueur, elle exerce déjà ses méfaits, car il a bien fallu prendre des mesures préparatoires pour rendre EDF et GDF attractifs aux capitalistes. Tout d'abord, le paiement des retraites a été retiré des comptes d'EDF et GDF, et une caisse spéciale a été créée, « adossée » (c'est le terme utilisé) à la Sécurité sociale. En clair, c'est la Sécurité sociale qui paiera, et pas les futurs actionnaires d'EDF et GDF. Et les cotisations des agents ont été augmentées,

moyennant une compensation salariale insuffisante et qui sera vite reprise par l'inflation.

En ce qui concerne la mutuelle, les employeurs ont supprimé leur participation financière concernant les retraités. Là aussi, ce sont de grosses économies pour les futurs actionnaires.

Et puis il y a, mais comme partout pourrait-on dire, la dégradation du pouvoir d'achat et l'aggravation parfois catastrophique des conditions de travail.

Plus que la lumière

Que peut faire EDF de plus que la concurrence ? Vendre du gaz ? Elle s'y met ! Vendre des « produits financiers » ? On y vient ! En effet EDF, par le biais d'une filiale ou d'une banque partenaire, commence à vendre des prêts aux clients

pour installer ou rénover une installation électrique, un chauffage, etc.

En revanche, le simple service public de l'électricité et du gaz pas trop chers risque d'en prendre un sacré coup les années qui viennent...

Quelques faits et chiffres

Gaz de France a annoncé 1,05 milliard d'euros de bénéfices pour 2004 et EDF 1,3 milliard. Lorsqu'on sait à quel point EDF ne parvient même plus à maîtriser la comptabilité d'un grand nombre de ses clients professionnels, on peut avoir des doutes sur la fiabilité du résultat, peut-être toiletté pour plaire aux futurs investisseurs.

Le nouveau PDG d'EDF, et précédent de GDF, Gadonneix, a fixé comme objectif pour 2007, des gains de productivité de 7,5 milliards, pour partie en réductions d'achats (hors combustibles) et de la masse salariale (pour 1,5 milliard). L'offensive contre le personnel est donc plus que jamais à l'ordre du jour.

Et pendant ce temps, GDF fait preuve d'une pingrerie dangereuse en ne remplaçant pas rapidement les tuyaux de gaz en fonte grise qui provoquent régulièrement des explosions,

comme récemment à Mulhouse, et EDF fait de même en maintenant des centrales thermiques diesel hors d'âge en Corse, pour ne citer que ces exemples.

Et tout cela n'empêche pas la spéculation. Ainsi la CGT vient de dénoncer le niveau extrêmement bas des réserves souterraines de gaz naturel dans le pays. Des navires méthaniers en provenance d'Algérie auraient été déroutés vers d'autres destinations (les États-Unis par exemple) pour profiter des cours élevés du pétrole (et donc du gaz). Manque de chance, l'hiver rigoureux et imprévu, fin février-début mars, a provoqué quelques ruptures : certains industriels qui sont soumis à une clause dite « d'effaçabilité » ont vu leurs fournitures suspendues. Du jamais vu en période ordinaire.

La spéculation passe avant le service... y compris aux industriels.

• Société Générale

Banquier... pour les salaires

Mardi 5 avril les salariés de la Société Générale étaient en grève à l'appel des syndicats FO, CGT, CFDT et CFTC, pour protester contre la baisse de leur pouvoir d'achat.

Dernièrement, la direction a accordé une prime exceptionnelle d'un montant équivalant à 23 % du salaire de base, avec un plancher de 350 euros et un plafond de 1 150 euros, mais aucune augmentation générale des salaires. Les employés voient leur pouvoir d'achat baisser ou, au mieux, stagner.

Pourtant, les résultats annuels pour 2004 sont excellents : 3,1 milliards d'euros de bénéfice net, en hausse de 25 % par rapport à l'année précédente. Les actionnaires voient leurs dividendes augmenter de 34 %. Et le bilan social fait apparaître « 30 % de hausse des dix plus hautes rémunérations, 10 % de hausse du salaire moyen des cadres hors classe ».

Cela rend encore plus scandaleux le refus des patrons d'augmenter les salaires. La prime accordée en janvier est dérisoire, par rapport aux profits et à l'augmentation de ce qu'ont touché actionnaires et dirigeants de la banque. Et de toute façon, les salariés ne peuvent accepter que la rémunération de leur travail dépende du bon vouloir du patron, qui daigne parfois accorder une « récompense » exceptionnelle, sous forme de prime.

Dans tout le secteur bancaire, et au-delà d'ailleurs, les patrons préfèrent verser des primes plutôt que d'augmenter les salaires. À la BNP Paribas, dont les bénéfices atteignent les 4,7 milliards d'euros, soit une augmentation de 24,1 % pour 2005, la direction n'a pas non plus accordé d'augmentation générale des salaires, mais seulement une prime de 25 % du salaire, avec un plancher de 450 euros. Les salariés qui ont les plus bas salaires n'auront donc que 37,5 euros de plus par mois.

Les salariés en grève le mardi 5 avril ont eu bien raison de montrer leur mécontentement. Le scandale de l'explosion des profits et l'arrogance des patrons finiront par décider tous les salariés du secteur bancaire, et au-delà, à s'y mettre pour de bon.

Aline RETESSE

• Grève des Urgences

Oui il faut sauver l'hôpital !

La grève des médecins urgentistes déclenchée lundi 4 avril dans les hôpitaux publics semble être un succès, et tant mieux !

Pour y être allé soi-même, y avoir conduit un proche ou en avoir entendu parler par un collègue ou un ami, chacun le sait, dans la plupart des hôpitaux, les Urgences hospitalières sont au bord de l'asphyxie. Les salles d'attente sont bondées, on y attend des heures, les médecins et l'ensemble du personnel de soins sont contraints de travailler dans des conditions épouvantables, des malades, souvent des personnes âgées, attendent allongés sur des brancards remisés dans les couloirs pendant des heures, voire des journées entières. Et ceci, alors qu'il ne se passe rien d'extraordinaire. C'est dire ce que ce serait, ou ce que ce sera, si demain il y a une quelconque épidémie ou si la canicule sévit à nouveau cet été.

On entend dire que les Urgences seraient débordées parce que les médecins généralistes n'assurent pas les gardes de nuit et de week-end et que, du coup, les malades n'ont pas d'autre choix que de se rendre aux Urgences de l'hôpital le plus proche. Certes, la mise en place, il y a deux ans, du volontariat pour les tours de garde des médecins de ville n'a sans doute pas arrangé la situation. De même, la liberté d'installation des jeunes médecins où bon leur semble, sans qu'aucune organisation ne permette de pourvoir,

d'abord, les régions où la densité médicale est la plus faible, ne va pas non plus dans le sens d'une bonne gestion du système de soins à l'échelle du pays tout entier.

Mais en fait, ce n'est pas là le principal problème, ce n'est pas pour cela que des urgentistes alertent la population en affirmant que des patients en fin de vie meurent sur des brancards. Et ce n'est pas non plus, comme on l'entend dire, parce que les patients viendraient aux Urgences « pour un simple nez qui coule » ou « pour le moindre bobo ». Ces malades-là repartent chez eux après avoir été rassurés et soignés. Ce ne sont pas eux qui attendent allongés sur des brancards, ce n'est pas pour eux qu'il manque des lits, ils n'en ont pas besoin.

Les lits d'hospitalisation manquent pour tous ceux qui sont vraiment malades, pour qui les Urgences ne devraient être que le lieu du diagnostic et des premiers soins et qui devraient ensuite être hospitalisés dans des services de spécialité. Sauf que, depuis des années, de gouvernement en gouvernement, à force de vouloir faire de l'hôpital une entreprise « rentable » au sens où l'entendent les banquiers, on a fermé des lits



dans tous les services.

Et cela ne va pas s'arranger. L'État continue de rogner sur le budget de l'hôpital, alors qu'il faudrait considérablement l'augmenter. Il y a peu de temps, les politiques s'enorgueillissaient de l'allongement de l'espérance de vie. Mais pour qui ? Qui dit allongement de l'espérance de vie dit aussi augmentation des pathologies liées à l'âge. On dispose aujourd'hui, grâce aux progrès scientifiques et techniques, des connaissances et des moyens pour y faire face. À condition que la société investisse dans les établissements de soins, dans les maisons de retraite financièrement accessibles à tous et dans les services hospitaliers. Faute de quoi, et c'est particulièrement révoltant, des vieillards continueront de mourir dans des couloirs d'hôpitaux.

Sophie GARGAN

• CHAM – Montargis

Grève aux Urgences

À Montargis au Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargeoise, les quatorze médecins urgentistes sont en grève depuis lundi. Les passages aux Urgences ont quasiment doublé en dix ans et les moyens n'ont pas suivi, ni en médecins, ni en personnel paramédical, ni en nombre de lits. L'hôpital a par ailleurs supprimé beaucoup de lits en Chirurgie et en Médecine et, aux Urgences, cela bou-

chonne. Pour venir en aide aux Urgences, l'hôpital a ouvert, il y a plusieurs mois, une Maison médicale qui assure des permanences de 18 heures à minuit avec des médecins généralistes libéraux. Son ouverture était conditionnée par la mise en place de postes d'Infirmières d'accueil et d'orientation (IAO) qui devaient préparer les hospitalisations. Les postes ne sont toujours pas créés. En revanche, les patients qui sont accueillis à la Maison médicale doivent régler

la consultation immédiatement, ce qui n'est pas le cas à l'hôpital. Par moments, l'attente aux Urgences, avant la prise en charge par un médecin, oscille entre quatre et cinq heures. Ensuite les patients peuvent rester sur des brancards plus de 24 heures parce que les Urgences ne trouvent pas de service pour les accueillir. Il faudrait doubler les capacités d'accueil des Urgences et augmenter le nombre de lits dans les services pour accueillir les malades.

Cet hiver, au moment d'un pic d'activité lié à la grippe – pourtant prévisible –, les Urgences ont dû sortir les petits brancards du plan Orsec où les malades sont à vingt centimètres du sol, dans les couloirs.

C'est contre tout cela que les médecins se battent aujourd'hui, avec la solidarité de tout le personnel.

• DDE (Guadeloupe)

Ouvriers et employés en grève illimitée

Comme c'était à prévoir, en Guadeloupe, face aux attermoissements de la Direction départementale de l'Équipement, les 700 employés et ouvriers de ce service se sont mis en grève illimitée à l'appel des fédérations CGTG et FO.

La raison de la colère est le fait que la direction n'a donné aucune suite favorable aux interpellations des agents après les graves dégradations du bâtiment du centre de Saint-Phy à Basse-Terre, suite au séisme de novembre dernier. Les employés de ce centre exercent leur droit de retrait depuis le 7 mars. Ils se rassemblent devant le bâtiment tous les jours, mais

refusent d'y entrer, estimant qu'ils ne sont nullement en sécurité. Leurs craintes ont été justifiées par des organismes de contrôle technique des bâtiments tels que l'ITEC et le bureau Véritas. Le Comité d'hygiène et l'Inspection du travail ont fait de même. Tous estiment nécessaire la reconstruction du bâtiment. Les employés demandent à être relogés dans d'autres locaux de travail. Il est à noter que d'autres bâtiments de la DDE, dans d'autres parties de l'île, ont aussi souffert de degrés divers. Le 30 mars, c'est donc l'ensemble du personnel qui est entré en grève illimitée dans tous les services.

Le mécontentement est d'autant plus grand que les agents de la DDE doivent aussi faire face à une sorte de « chronique d'une décentralisation annoncée » qui ne leur promet rien de bon. Un certain nombre de compétences de l'État devraient passer sous la tutelle de la région et du département, avec licenciements et pertes d'avantages à la clef. Alors, si les problèmes d'insécurité ont été le facteur déclenchant du mouvement, ce sont bien des craintes et des rancœurs accumulées qui s'expriment aujourd'hui avec d'autant plus de force.

Quand on ajoute à cela le

comportement du directeur parlant « d'angoisses stériles » ou, de manière méprisante, de « femmes victimes tout simplement d'un grand stress » pour minimiser les risques postsismiques, son appel aux forces de l'ordre fin mars pour déloger les grévistes venus manifester dans les locaux de la direction, la légèreté avec laquelle il traite cette question d'insécurité depuis le début, on se rend bien compte qu'il y avait tous les ingrédients de l'explosion de colère qui se manifeste aujourd'hui dans l'entreprise.

Correspondant local

**Réunions publiques
Lutte Ouvrière
• COMBS-
LA-VILLE**

(Seine-et-Marne)

Samedi 9 avril
à 16 h
Maison de quartier
Les Quincarnelles

• MELUN
(Seine-et-Marne)

Jeudi 14 avril
à 19 h
Centre social
Jean-XXIII
27, rue Edmond
Michelet

Quartier Montaigne

• STMicroelectronics (Grenoble)

De l'argent pour nos salaires, pas pour les actionnaires !

Lors des dernières négociations annuelles obligatoires (NAO), la direction a annoncé un intéressement amputé de quarante pour cent par rapport à l'année dernière et une enveloppe de 2,7 % pour les augmentations de salaires. En arguant, pour justifier cette baisse, de la baisse du dollar, des déficits commerciaux et publics, du sous-emploi (en gros, elle avoue que la crainte du chômage chez les salariés lui

pas des clopinettes ! » Cela eut un effet collatéral immédiat : dans la salle de réunion, les langues se sont déliées, des chefs se sont plaints de leur manque de crédibilité face aux employés qu'ils doivent apprécier, finalement pas mécontents de dire au DRH ce qu'ils pensaient de la manière dont on allait les augmenter. Certains se sont même joints à nous.

Le DRH a été apostrophé à sa sortie de réunion et



permet de maintenir des salaires stables...) et d'autres arguties dont nous n'avons que faire. D'autant plus que les dividendes versés aux actionnaires ne cessent d'augmenter, ils représentent cette année 112 millions de dollars. Le nouveau PDG, quant à lui, s'est vu voter lors de la dernière assemblée des actionnaires, une prime de 1,3 million de dollars modulable en fonction des résultats financiers de STM.

À la suite d'une assemblée générale de compte rendu de NAO, organisée par la CGT, nous sommes partis en manifestation dans l'usine, à plus d'une centaine d'ingénieurs et techniciens, sono en tête. Ça tombait bien, juste à ce moment le DRH organisait une réunion d'explication des mesures salariales annoncées pour la hiérarchie. Celle-ci avait droit à une explication de texte car nous sommes en pleine période d'entretiens individuels qui valent pour le mérite et donc l'augmentation.

Nous nous sommes donc arrêtés à la porte de la réunion, en criant, aidés de la sono : « De l'argent pour les salaires, pas pour les actionnaires ! », « On veut des salaires,

l'annonce d'une augmentation de la prime d'intéressement de 300 euros supplémentaires n'a pas empêché un collègue de lui répondre que cette prime est en partie payée par nos impôts suite à l'annonce de Breton, le ministre des Finances. Nous avons remis ça le lendemain, et le mardi suivant, le 29 mars, manifestant cette fois-ci, aussi dans d'autres parties de l'usine pour nous faire entendre des autres salariés.

À chaque assemblée générale, un point est fait sur les réactions de nos collègues des autres usines situées en France, qui sont plutôt des sites de production. À Tours, la grève dure depuis la fin mars, des AG et des débrayages se sont tenus à Rousset près de Marseille et à Crolles près de Grenoble.

À Grenoble, parmi les salariés, beaucoup sont conscients que le problème des salaires nous touche tous et que c'est tous ensemble que nous pourrions gagner face aux patrons.

Correspondant LO

• SKF, Faiveley, STM, Gault et Frémont (agglomération de Tours)

Grèves en série pour les salaires

Les salariés de l'usine STMicroelectronics de Tours sont en grève depuis le 23 mars pour imposer une augmentation de leurs salaires. Bien que jusqu'à présent les grévistes – qui revendiquent une augmentation de 8 % des salaires avec un « plancher » de 150 euros et une prime d'intéressement de 1 500 euros – ne soient pas parvenus à faire céder leurs patrons, leur grève rencontre une large sympathie dans les entreprises de Tours.

C'est que STMicroelectronics, qui a pris le relais d'une usine de semi-conducteurs Thomson et qui compte quelque 1 500 salariés, n'avait

pour avoir jeté des centaines de salariés à la rue en fermant son usine de Rennes, avait dans le même temps bénéficié d'aides publiques considérables de la part de la région Centre et de la communauté d'agglomération de Tours.

Ils ont mis en parallèle leurs bas salaires – à peine plus du smic, treizième mois inclus –, l'augmentation de 2,7 % (augmentations individuelles incluses) proposée par les patrons, et par ailleurs les résultats financiers du groupe : 601 millions de dollars de bénéfices en 2004, en hausse de 131 % sur l'année précédente.

Une augmentation de 300 euros de la prime d'intéressement, passée de 750 à 1 050 euros, a été consentie pour tous les salariés du groupe au tout début de la grève. Cela ne compense pas totalement la diminution préalablement annoncée par rapport à l'année dernière. Et, pour le reste, les patrons n'ont répondu pour l'instant que par des menaces et des provocations : banderoles arrachées, gréviste bousculée par le directeur, recours aux huissiers. Même s'ils ont décidé, dans l'espoir d'être rejoints par ceux des non-grévistes qui affirment leur solidarité, de n'appeler qu'à deux heures de débrayage chaque jour au changement d'équipe à partir du mardi 5 avril, les grévistes tiennent bon. Ils espèrent le renfort de leurs camarades de STM-Crolles dans l'Isère et sont confortés déjà par le soutien de

nombreux travailleurs et militants des entreprises de l'agglomération.

Jeudi 31 mars, ils ont reçu lors d'une manifestation commune le renfort des travailleurs de l'usine Gault et Frémont, florissante entreprise d'emballages pour pâtisserie et boulangerie de Saint-Pierre-des-Corps, qui venaient à leur tour de se mettre en grève pour une augmentation de 5 % des salaires.

Depuis la grève de SKF qui, à la mi-février, avait en quatre jours imposé une augmentation de 3,3 % des salaires, suivie par la grève du fabricant de matériel ferroviaire Faiveley qui s'était conclue en 24 heures par l'octroi d'une augmentation de 3,5 %, puis des débrayages à la FNAC, c'est toute une série d'entreprises privées, qui toutes affichent de gros bénéfices, qui ont été touchées par des mouvements pour les salaires.

À la question d'un journaliste qui lui demandait après la grève de SKF : « Peut-on craindre que d'autres salariés de grandes entreprises se mettent en grève demain pour réclamer un petit bonus en bas de leurs fiches de paie ? », le président du Medef-Touraine avait répondu que non, il n'y avait rien à craindre, ces entreprises étant « bien structurées, avec un comité d'entreprise, une convention collective et de bonnes représentations syndicales... » Les travailleurs sont peut-être en train de le démentir.

Correspondant local

• Via Stationnement – Besançon

Grève pour les salaires et la dignité

Via Stationnement, la société qui gère le parc de stationnement payant, les horodateurs et la fourrière de la ville, compte une vingtaine d'employés sur Besançon. Le groupe, présent également dans d'autres villes, compte 120 salariés.

Lundi 4 avril, la grève qui a commencé mardi 29 mars était toujours suivie par 70 % du personnel. Les grévistes demandent 50 euros d'augmentation pour tous. Les salaires sont au minimum conventionnel : 1 224 euros brut, c'est-à-dire moins de 1 000 euros net par mois. La grève porte aussi sur les conditions de travail et l'ambiance qui règnent dans l'entreprise. Par exemple, lorsque la direction a supprimé la mutuelle du groupe, elle n'a

pas prévenu de l'obligation de s'inscrire individuellement pour une nouvelle mutuelle. Certains salariés se sont retrouvés de fait sans mutuelle pendant un mois. Côté conditions de travail, il manque du matériel en permanence, que ce soit des pièces pour réparer les horodateurs, ou simplement des ampoules pour changer celles qui ont grillé. Ce qui n'empêche pas la direction de faire sans cesse pression.

La direction maintient l'ouverture des parkings en faisant travailler l'encadrement et les précaires et, comme cela ne suffit pas, elle a recours à une entreprise de sécurité. Les grévistes font constater par l'Inspection du travail les dépassements d'horaires et toutes les anomalies concer-

nant les conditions de travail.

Jeudi 31 mars, des grévistes sont allés à la rencontre de lycéens qui bloquent le lycée du centre-ville. Ceux-ci leur ont rendu la pareille vendredi. En fin de semaine, une épidémie a semblé atteindre nombre d'horodateurs, eux aussi choisissant le camp des grévistes.

La direction refuse toujours de discuter et choisit l'épreuve de force. Du côté de la municipalité, c'est toujours silence radio. Le maire a été sollicité dès le premier jour et les grévistes sont en permanence devant l'entrée du parking... de la mairie.

En attendant, les grévistes tiennent bon et comptent sur la solidarité de la population.

Correspondant local

• **Air France - Orly**

Accident mortel en piste

Pour cacher sa responsabilité, la direction veut licencier un travailleur

Le 29 mars, aux actualités du soir de France 3, les téléspectateurs ont pu voir un intéressant reportage. En fait, il s'agissait d'une vidéo réalisée par le CHSCT (comité hygiène, sécurité et conditions de travail) d'Air France à l'aérogare d'Orly-Ouest. Elle démontrait clairement comment le manque de personnel et de matériel adéquat avait empêché d'assurer la sécurité lors de l'accident du 1^{er} février, où une hôtesse d'Air France avait perdu la vie en tombant d'une passerelle d'accès aux avions. Cette vidéo montrait donc pourquoi on ne pouvait en rendre responsable l'agent

de piste que la direction incrimine.

Pourtant, ce même 29 mars, la direction d'Air France avait convoqué un conseil de discipline pour y faire entériner le licenciement de ce travailleur. Bien sûr, elle n'y a pas projeté ce reportage-vidéo, ni auditionné un commandant de bord et un « pétrolier » (travailleur chargé de ravitailler les avions en kérosène), témoins du drame, qui auraient pu réduire à rien la version patronale. Non, la direction n'a retenu que l'unique témoignage qui pouvait l'arranger et, malgré le refus unanime des représentants du personnel siégeant au conseil de disci-

pline, elle a maintenu sa demande de licenciement.

Depuis le drame du 1^{er} février, la direction de la compagnie et tout particulièrement son PDG n'ont eu de cesse de désigner comme responsable notre camarade de piste, que ce soit au travers de la presse de l'entreprise ou dans les grands médias, avec la complaisance d'une partie d'entre eux. L'empressement et l'acharnement de la direction d'Air France n'ont pourtant pu cacher sa responsabilité dans ce tragique accident. Car c'est elle qui diminue les effectifs des personnels autour des avions et c'est elle encore qui met à leur

disposition du matériel en mauvais état.

Cette parodie de justice n'est évidemment pas faite pour surprendre les travailleurs, qui savent bien qu'en fait de justice, il règne dans les entreprises un arbitraire patronal quasi absolu. Mais la menace de priver de son emploi un d'entre nous n'en est que plus scandaleuse quand le patron l'a d'abord choisi comme bouc émissaire et paravent de ses propres économies criminelles. La direction semble décidée à aller jusqu'au bout, mais les travailleurs n'ont peut-être pas dit leur dernier mot.

Correspondant LO

• **Euro Auto Hose Nevers (groupe Greencool) - Nevers**

Une victoire des travailleurs

En novembre dernier, le groupe Gates a vendu l'atelier Tuyaux de Nevers, qui fabrique des durites pour l'automobile, à un groupe chinois, Yangzhou Greencool, Gates gardant sur le site l'atelier voisin, qui fabrique des courroies, ainsi que le magasin, commun aux deux fabrications.

Gates se plaignait depuis le début que les Tuyaux ne lui rapportaient pas. L'inquiétude était grande parmi les travailleurs. Beaucoup craignaient que l'usine ferme.

C'est dans ce climat qu'ont débuté à la mi-mars les négociations salariales. À cette réunion, la direction s'est déplacée pour dire... qu'elle n'avait rien à dire.

Dans les ateliers, les travailleurs l'ont très mal pris. Et pour la deuxième réunion, nous étions nombreux devant la salle de réunion, à l'appel de tous les syndicats. La direction proposait alors 1 % au 1^{er} juillet et l'intégration de la prime H/D (Habillage/Déshabillage), dans le salaire de base : des miettes !

Si bien que pour la réunion suivante la grève reconductible, avec fermeture des portes pour bloquer les camions, a été votée en assemblée générale à 14 h, le mercredi 30 mars, par une centaine de grévistes. Les revendications étaient : 60 euros pour tous et l'embauche des travailleurs en intérim, qui sont 22 actuellement sur un effectif

total de 250 salariés. La grève a été relayée ensuite par l'équipe de nuit.

À la réunion, la direction a essayé de nous appâter avec une prime de 1 % du salaire brut annuel 2004 devant être versée fin mars, et c'est tout. Les grévistes ont décidé de ne pas céder et continué à empêcher les expéditions de durites.

Devant cela, jeudi 31 mars, la direction a essayé de faire partir des camions par une sortie improvisée – avec les travaux en cours au magasin – et en camouflant des durites derrière des paquets de courroies. Mais les travailleurs ne se sont pas laissés duper et ont arrêté le camion.

Finalement le même jour, au

bout de quatre réunions, devant la détermination des grévistes qui ne faiblissait pas, la direction a accepté une augmentation de 30 euros pour tous les ouvriers (du coefficient 150 au 190) et 20 euros pour les chefs et cadres (coefficients supérieurs à 215), l'intégration de la prime H/D, soit environ 10 euros, et trois embauches en avril.

Nous n'avons pas eu complète satisfaction, mais c'est un début de victoire. La direction en a été pour ses frais, avec ses menaces sur la fermeture de l'atelier et ses arguments disant que nous allions provoquer l'arrêt des chaînes à Peugeot et ainsi perdre le marché.

Correspondant local

• **Alcatel**

Augmentations de salaire importantes... pour Tchuruk et ses pairs mais pas pour les salariés

Plusieurs débrayages viennent d'avoir lieu dans le groupe Alcatel, à la suite de ce qui est hypocritement appelé maintenant négociations salariales.

En fait, après avoir parlé de ses difficultés, la direction d'Alcatel a proposé 2 % d'augmentation de salaire tout compris (toutes catégories confondues : salariés de base et directeurs, promotions incluses). Avec l'individualisation de plus en plus poussée des salaires, il est difficile de s'y retrouver. Ainsi, alors qu'il est dit partout qu'il y aurait eu 4 % d'augmentation en 2004, il est rare de rencontrer des salariés qui ont eu une telle augmentation l'an dernier.

En tout cas, cette annonce de 2 % a été vécue un peu comme une provocation par les salariés, puisque Alcatel annonce partout que la situation va bien mieux et que, de déficitaire en 2003, elle serait devenue bénéficiaire en 2004.

Suite à la première série de débrayages, la direction générale a accepté une réunion centrale avec les syndicats à Paris, au siège rue de la Boétie. Elle y a dit que de nouvelles annonces seraient faites dans les filiales. Ainsi, par exemple, le lendemain, Alcatel CIT a annoncé que l'augmentation passait à 3 %.

On en est là aujourd'hui, mais on vient d'apprendre par un communiqué laconique que

notre pauvre PDG a un salaire composé d'une partie fixe, qui serait restée stable depuis 2000, mais qui tourne tout de même autour de 1 500 000 euros, soit 125 000 euros par mois, et d'une part variable appelée bonus qui, de zéro en 2002 et 2003 (sur la base des résultats 2001 et 2002), était passée à 770 000 euros l'an dernier (soit, pour le salaire complet, une augmentation de 51 %).

Mais ce n'est pas tout : les bons résultats d'Alcatel de 2004 vont entraîner un bonus de 1 314 873 euros cette année, soit à nouveau... 24 % d'augmentation de son salaire, indépendamment de toutes les stock-options, voiture de fonc-

tion, jetons de présence des autres sociétés dont il est administrateur (entre autres Total), régime de retraite sur-complémentaire et autres cadeaux de ce genre.

Quant aux onze personnes de la direction générale, celles qui sont juste en dessous de Tchuruk, leur rémunération moyenne est passée de 7,5 millions d'euros en 2003 à... 11,6 millions d'euros en 2004, soit 54 % d'augmentation.

Voilà de quoi alimenter nombre de discussions sur les augmentations réelles que l'on devrait demander.

Correspondant LO

• **PDG de Total**

Plus de deux millions par an, lui peut se réjouir !

Dans un article intitulé « *Se battre, gagner et s'en réjouir* » paru dans *Le Monde* du 2 avril, Thierry Desmarest, le PDG du groupe TotalFinaElf, nous invite à nous « *réjouir de l'importance des bénéfices des champions industriels* ». Il sait de quoi il parle, puisque le groupe dont il est le dirigeant affiche 9,04 milliards d'euros de bénéfices, en hausse de 23 % par rapport à l'année précédente.

Desmarest essaie de nous convaincre que tous, patrons et salariés, doivent s'en féliciter, s'élevant contre ceux qui insinuent que les salariés passeraient au second plan. « *L'entreprise, dit-il, est une communauté d'intérêts conciliés : les siens, ceux de ses clients, ceux de ses actionnaires et ceux de ses salariés.* » Les travailleurs de la filiale Arkema dans la chimie, qui s'opposent aux menaces de licenciement qui pèsent sur dix usines, apprécieront cette « communauté d'intérêts » entre patrons et ouvriers, qui aboutit pour les uns à engranger les profits et pour les autres à pointer à l'ANPE. Dans l'usine Arkema de Saint-Auban dans les Alpes-de-Haute-Provence, la menace pèse sur 725 emplois, auxquels il faut ajouter 3 000 emplois indirects, soit 80 % des effectifs industriels et 10 % des salariés du département. Licencier et ruiner une région fait sans doute partie des « *efforts mis en œuvre de manière exemplaire* » sur le plan social, « *dans le plus grand respect des personnes* ».

Thierry Desmarest a certes, quant à lui, de quoi se réjouir vraiment, avec un salaire annuel équivalant à 171 années de smic (selon des chiffres de 2003), bien qu'il soit loin derrière celui de Lindsay Owen-Jones, le PDG de L'Oréal, dont le salaire annuel est équivalent à 445 années de smic.

L'injustice de cette situation, dans laquelle les milliards des actionnaires ne servent ni à maintenir les emplois ni à augmenter les salaires, risque fort de pousser les travailleurs à « se battre » contre les patrons pour « gagner » et alors... vraiment « se réjouir » de la victoire.

Aline RETESSE

• Mort du pape

Overdose d'opium du peuple

Le décès du pape, intervenu le 2 avril, a bien sûr rempli tous les journaux, ceux-ci rivalisant de numéros spéciaux et d'albums souvenir et envahi tous les écrans. La programmation a même été modifiée pour éviter à feu Jean-Paul II ce que certains considéraient comme des voisinages indécentes ou même simplement souriants. Les commentaires ont été unanimes, aucun doute n'est permis : si on en juge par la place occupée dans les journaux télévisés, la mort du pape est un événement mondial de la taille au moins d'une coupe du monde de foot, si ce n'est des jeux olympiques. On aura d'ailleurs une idée plus précise de sa

valeur marchande si Coca Cola et Nike achètent les droits pour le décès du prochain pape.

L'État français a été à la hauteur de la situation : implication personnelle de Chirac et Raffarin, accompagnés par leurs épouses, à la fois respectives, religieusement mariées et raisonnablement émues. Chirac a successivement fait une déclaration à la télé, assisté à la messe télévisée à Notre-Dame, reculé son entrée en campagne (télévisée) pour le "oui" afin de pouvoir participer aux obsèques (également télévisées) à Rome. Les drapeaux ont été mis en berne sur les bâtiments publics, écoles, lycées et collèges laïques compris. Villepin, ministre de

l'Intérieur et des Cultes, a ordonné aux préfets d'assister en costume aux messes données par les évêques et même, si besoin, d'aller leur présenter les condoléances de l'État. On souhaite en haut lieu que les stations régionales de FR3 retransmettent ces émouvantes cérémonies. Comme dans tous les moments graves, l'Union sacrée a été reconstituée. Le maire PS de Paris, Delanoë, a dit qu'il ne fallait pas troubler ce moment de recueillement et qu'il aurait voulu être à Notre-Dame. Les autres responsables socialistes ont chanté leur petit cantique. À croire que le catholicisme était dans ce pays religion d'État !

Il ne manquait qu'une seule

chose : l'intérêt du public, malgré tous les efforts des chaînes de télévision, des politiciens conformistes et des curés de toutes obédiences.

En somme, l'ultime apport de Jean-Paul II à ce monde aura été de leur fournir une occasion de délire médiatique agrémenté d'un déferlement de bondieuseries et de commentaires affligeants, délire qui a atteint un record toutes catégories. Méfiance tout de même : l'excès d'opium, fût-il du peuple, peut entraîner des effets secondaires incontrôlables... comme un rejet de toutes ces bondieuseries.

Paul GALOIS

L'Église tire le 21^e siècle en arrière

« *Infatigable pèlerin* », « *homme des rencontres* », esprit « *ouvert sur les espérances et les souffrances du monde* »... Les commentaires rivalisent de louanges sur le défunt Jean-Paul II, laissant entendre qu'entre lui et son époque, le courant est passé.

En réalité, si le pape a bénéficié de la modernisation des médias et des moyens de transport pour s'adresser plus facilement à un grand nombre de gens à travers la planète, ce fut, pendant vingt-six ans, pour délivrer le message de l'Église, réactionnaire sur le plan politique et social. Longue est d'ailleurs la liste des représentants de la réaction, canonisés ou tout simplement bénis et félicités par le pape. Si Jean-Paul II s'est opposé à la dictature qui sévissait en Pologne, il en a appuyé bien d'autres.

« *Même les chefs-d'œuvre peuvent avoir des taches ; je vous invite à ne pas vous arrêter aux taches du tableau, mais à regarder l'ensemble, qui est merveilleux* », a même déclaré le nonce apostolique représentant le pape au Chili, durant la dictature de Pinochet, que Jean-Paul II a d'ailleurs soutenu, lors de son arrestation en Angleterre en 1998.

Mais l'Église n'a pas renoncé à peser sur la société actuelle. Lors de l'élaboration de la Constitution européenne, elle s'est invitée dans le débat. Jean-Paul II a publié en 2003 un document qui se conclut ainsi :

« *Europe, ouvre les portes au Christ ! Sois toi-même. Redécouvre tes origines. Revis tes racines* ».

L'Église ne se contente pas de donner un avis sur la façon dont les hommes – et surtout les femmes – doivent vivre en respectant ses préjugés réac-

tionnaires (qui est, il est vrai, une « vertu » assez facile à pratiquer pour les vieillards du sacré collège)... « *La chasteté est l'unique manière sûre et vertueuse de mettre fin à cette plaie tragique* », avait déclaré Jean-Paul II à des jeunes réunis dans un stade de l'Ouganda en 1993.

Durant le règne de Jean-Paul II, l'Église catholique s'est certes fait une spécialité de s'auto-pardonner les crimes, et seulement ceux du passé. Elle n'a d'ailleurs que l'embarras du choix. L'Inquisition ? Il y a eu des « erreurs » et des « excès ». L'Église, convaincue désormais que la terre tourne (depuis 1992), se reconnaît à elle-même des circonstances atténuantes pour avoir intenté un procès à Galilée : sa condamnation n'avait été qu'un « *douloureux malentendu* » ! D'autres messages de « *repentance* » et de « *purification* » ont évoqué du bout des lèvres le rôle de l'Église dans la traite des esclaves noirs ou encore son attitude douteuse à l'égard d'Hitler et de son entreprise d'extermination des Juifs pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Mais si aucun pape n'a brillé par des idées avancées, celui qui vient de mourir était particulièrement réactionnaire. L'idéal de ce prétendu « démocrate », c'était le retour à la chrétienté du Moyen-Âge. Plus que le pape de la fin du deuxième millénaire, c'est celui du premier millénaire qui vient de disparaître.

Jean SANDAY



tionnaires. Là où elle a assez d'influence sur les gouvernants, elle interdit aux femmes de disposer librement de leur corps, condamnant la contraception et considérant l'interruption volontaire de grossesse comme un « crime ». Car ce pape que l'on nous présente comme un champion des « droits de l'homme » méprisait souverainement ceux de la femme ! Jean-Paul II a même qualifié d'« *États tyrans* » les pays qui ont légalisé l'IVG et il a osé comparer les 50 millions d'IVG pratiquées chaque année dans le monde aux six millions de victimes du génocide perpétré par les nazis !

Face à l'épidémie de sida apparue en 1981, les émissaires de l'Église, y compris dans les pays africains les plus touchés, ont prôné la fidélité conjugale

• Télévision

L'émission la plus imbécile de tous les temps ?

Lundi 4 avril, France 2 a accouché du classement des *Cent plus grands Français de tous les temps*, une émission de télévision empruntée à la Grande-Bretagne et qui a déjà sévi dans plusieurs pays, dont l'Allemagne. Cette émission utilisait tous les ingrédients de la télé-réalité, poussant notamment les téléspectateurs à participer à la phase finale du classement, avec cependant une dose de prétention supplémentaire, car il s'agissait, nous expliquait-on, de rien moins que de revisiter le « patrimoine national ».

En pratique, les téléspectateurs étaient invités à choisir les dix premiers d'une liste de cent noms en votant par téléphone (surtaxé), SMS ou internet. Par ici la bonne soupe donc... Quant au « patrimoine », l'émission mettait benoîtement sur le même plan personnages historiques, politiciens, écrivains, scientifiques, comédiens, chanteurs, sportifs et comiques, de Marie Curie à Sœur Emmanuelle, de Balzac à Balavoine et Coluche, de Nicolas Hulot à Jeanne d'Arc, etc.

Pourquoi tenir à effectuer un classement entre les « plus grands Français », si ce n'est pour ne pas sortir du chauvinisme et du conformisme ambiant ?

Dans cet inventaire à la Prévert (classé quarante-huitième) on a même trouvé à la quatre-vingt-quatrième place (devant Rimbaud et Baudelaire) Michel Drucker soi-même, présentateur par ailleurs de l'émission !

Alors, conformisme pour conformisme, le « plus grand Français » choisi a été finalement... le général de Gaulle, dont chacun sait qu'il était en effet grand... par la taille.

Dans le fameux « PAF », le paysage audiovisuel français, la palme de l'émission la plus imbécile est certainement difficile à décerner, mais celle-là mérite sûrement une des premières places.

Jacques FONTENOY

Au sommaire de LUTTE DE CLASSE N° 87 (mars 2005)

- ▶ La Turquie et l'Union européenne
- ▶ Les institutions européennes et le droit des femmes
- ▶ Le sionisme et l'antisémitisme
- ▶ Haïti : en s'organisant contre les exploités, on saura se défendre contre les voyous armés !
- ▶ États-Unis : les élections de 2004 ne constituent pas un mandat pour continuer la guerre et démanteler la Sécurité sociale !
- ▶ *Tribune de la Minorité*
La Chine : quel développement ?

Prix : 1,50 euro

Envoi contre quatre timbres à 0,50 euro